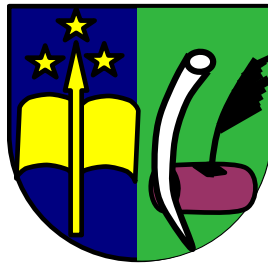


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE
INSTITUT FACULTAIRE DES SCIENCES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
(IFASIC)
FACULTE DES SCIENCES DE L'INFORMATION

DEPARTEMENT DE JOURNALISME



Munus et modus

Kinshasa/Gombe
B.P. 14.998 Kinshasa I

**La Crédibilité de la MONUSCO auprès de la
population Kinoise.**

**Enquête journalistique menée au Quartier
« Ma Campagne » dans la Commune de Ngaliema.**

Mémoire présenté et défendu publiquement en
vue de l'obtention du grade de licencié en
Sciences de l'Information et de la Communication.

Directeur : Mbikayi Mundeke Alexis
Professeur Ordinaire
Lecteur : Kalubi N'Kandamana Bony-Claude
Chef de Travaux

Par :
AMBA MY LORD

Graduée en Sciences de l'Information et de la
Communication

Septembre 2017

Epigraphe

« Le journalisme nous apprend à ne pas être ennuyeux. On peut très bien raconter des choses sérieuses de façon simple, vivante et intéressante ».

Jacques Jaubert

Dédicace

A notre mère MPUTU ILOTOY Marie-Thérèse pour tant de sacrifices consentis afin que nous soyons utiles à la société.

AMBA My Lord

Remerciements

Nous serions-nous ingrate, si jamais nous ne remercions pas tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce travail.

Nos remerciements s'adressent, d'abord, au Professeur ordinaire **MBIKAYI MUNDEKE Alexis** pour avoir accepté de diriger ce travail en dépit de ses multiples occupations et au Chef de Travaux **KALUBI N'KANDAMANA Bony-Claude** pour l'avoir lu et corrigé. A travers eux, nous témoignons notre gratitude à tout le corps enseignant de l'Institut Facultaire de l'Information et de la Communication « **IFASIC** ».

Nos remerciements s'adressent, ensuite, à notre Chère mère Marie Thérèse **MPUTU OLOTOY** pour d'énormes efforts déployés durant notre cursus universitaire. Qu'elle trouve ici toute notre reconnaissance filiale.

Nous saurions gré d'exprimer notre gratitude à nos frères, sœurs, oncles et tantes **MBULI Bienvenu**, **MBULI Fidèle**, **BOLUMBU Helene**, **ATUMISI Francine**, **CIANDA BAKAJIKA**, **BAKAJIKA Christian**, **MALU BONGONGU**, **KITETE Nacha**, **Freddy LONGALE**.

Nous exprimons notre marque particulière de reconnaissance à Son Excellence Monsieur **OLONGO MPONGO Basile** pour son soutien sans pareil ni précédent avant et pendant notre cursus universitaire.

Nos remerciements s'adressent également à notre Ami **MUZALIWA MASOBO MZ** pour son soutien tant physique, spirituel, moral que financier.

Nous pouvons oublier notre Cher Evêque **KALALA MWANA M'PANDAJILA** pour son soutien spirituel et moral sans pareil.

Nous ne pourrions clore cette page sans remercier nos camarades, amis et connaissances notamment **OMARI LUKUKO**, **Jessica Blice**, **Esther AKIES**, **Yoris YANGBA ELEMBI**, **Grace-Divine KAZADI**, **Héritier BOKALA BOFENGI**, **René EDUNGU**, **Francis MULOPO KONDI**,

Que tous ceux qui contribué, d'une manière ou d'une autre, à sa concrétisation, mais dont les noms ne sont pas repris ici, daignent trouver dans ces lignes toutes les marques de notre reconnaissance.

AMBA MY LORD

INTRODUCTION

1. Problématique

Notre travail porte sur « La Crédibilité de la MONUSCO auprès de la population Kinois. Enquête journalistique menée au Quartier –Ma Campagne- dans la Commune de Ngaliema».

En effet, ces dernières années les Etats africains sont confrontés à une instabilité politique sans précédent. Cela est dû au changement géopolitique et géostratégique intervenu après la Guerre Froide.

La multiplication de conflits en Afrique comme le note Weka Londjondjo Cynthia constitue aujourd'hui l'un des principaux défis auxquels doit faire face la communauté internationale, au premier rang de celle-ci se retrouve l'organisation des Nations-Unies (ONU). Elle a été créée lors de la Conférence de San Francisco tenue au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Son rôle principal est de maintenir la paix et la sécurité Internationales¹.

Cette situation que traverse l'Afrique a obligé l'ONU à intervenir dans cette zone géopolitique dans le cadre du maintien de la paix.

Notons que la République Démocratique du Congo (RDC) a déjà connu deux de celles-ci ; la première au lendemain de son indépendance, opération dénommée ONUC; la seconde après le conflit interne qui a opposé les rebelles du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), le Mouvement pour la Libération du Congo (MLC), d'une part, et le Gouvernement de Kinshasa, d'autre part. Cette Intervention de l'ONU a été dénommée Mission d'Observation des Nation-Unies au Congo (MONUC). Cette dernière a connu une mutation suite au changement des mandats pour devenir Mission de

¹ Weka Londjondjo C., *Analyse critique de la communication institutionnelle de la MONUSCO à travers son Magazine MONUSCO Réalités*, Mémoire, IFASIC, 2011, Inédit, p.1

l'Organisation des Nations-Unies pour la Stabilisation et la Paix en République Démocratique du Congo (MONUSCO).

Quant à des opérations de maintien de la paix a en RDC, notons à la suite de Weka Londjondo² que l'ONUC a été créée le 14 Juillet 1960 par la résolution 143 du Conseil de Sécurité. Cette mission avait pour objectif d'assurer le retrait des forces belges, aider le Gouvernement congolais à rétablir l'ordre public et fournir une assistance technique. Le mandat de l'ONUC a été ultérieurement modifié pour lui permettre d'assurer le maintien de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Congo, de prévenir la guerre civile, d'assurer le retrait de tous les conseillers, des forces militaires et paramilitaires étrangères ne relevant pas des Nations-Unies, ainsi que de tous les mercenaires.

L'ONU est intervenue pour la deuxième fois en RDC sous le label de la MONUC. Cette dernière a été créée par la résolution 1279 du Conseil de Sécurité en date du 30 Novembre 1999.

Le déploiement de la MONUC été préparée par trois résolutions du même Conseil de Sécurité. La situation d'insécurité en RDC avait donné lieu à une cinquantaine de résolutions de 1999 à 2008.

C'est pourquoi cette formule sera amendée par les effets de la résolution 1925 du 28/05/2010 instituant la MONUSCO. Celle-ci avait remplacé la MONUC. Ce changement reflète la nouvelle phase d'instabilité dans laquelle le pays se retrouvait.

Dans sa nouvelle mission, la MONUSCO était autorisée à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat, notamment en vue d'assurer la protection des civils, du personnel humanitaire et du personnel chargé de défendre les droits de l'homme se trouvant sous la menace imminente des groupes armés et pour appuyer le Gouvernement de la RDC dans ses efforts de stabilisation et de la consolidation de la paix.

² Weka Londjondjo C., *Op.Cit*, p. 2

Notre problème général dans cette recherche réside dans le fait que nous ignorons le niveau de crédibilité que les congolais accordent aux opérations de maintien de la paix que la RDC a connues depuis de son accession à l'indépendance jusqu'à nos jours.

Cette préoccupation d'ordre général débouche sur une interrogation de même nature. Cette dernière se formule comme suit : Quelle crédibilité les congolais accordent-ils aux opérations de maintien de la paix de l'ONU en RDC ?

Pour répondre à cette Interrogation, nous avons exploité quelques travaux ayant porté sur le même sujet. De ceux-ci nous avons retenu trois répertoriés à la Bibliothèque de l'IFASIC. Il s'agit des travaux de Mademoiselle Weka Londjodjo Cynthia, de Monsieur Mulumba Kabeya Yannick et de Mademoiselle Ntumba Tshibumbu.

Le travail de Mademoiselle Weka Londjondjo a porté sur «L'Analyse critique de la communication institutionnelle de la MONUSCO à travers son magazine MONUSCO réalités³. Dans ce travail, l'auteure s'est préoccupée de comprendre le rôle assumé par le magazine MONUSCO, édité par la division de l'information publique au sein de la MONUSCO. Pour répondre à cette préoccupation, elle a postulé l'hypothèse selon laquelle la communication entant qu'un système accorde une cohésion fonctionnelle aux organisations, l'absence de cette cohésion entraîne un déficit communicationnel. Pour vérifier cette hypothèse, elle a utilisé les méthodes descriptive, analytique et systémique. Comme techniques, elle a recouru à la technique documentaire, d'observation, d'entretien et le focus group. Dans sa conclusion, elle a affirmé que le Magazine MONUSCO Réalités assume le rôle de visibilité auprès du public externe. Le système de communication de la MONUSCO fonctionne de manière cohérente à travers ce Magazine. Son hypothèse a été validée.

Le deuxième travail est l'œuvre de Monsieur Mulumba Kabeya Yannick. Il a porté sur « La Politique externe de la MONUSCO :

³ Weka Londjondjo C., *Op.Cit*, p.4

analyse des outils de communication ».⁴ Dans ce travail l'auteur est parti de la problématique suivante : Quelle est la politique de la communication externe que les organisations Internationales utilisent en RDC ? Il a émis l'hypothèse suivante : l'organisation internationale entant qu'institution d'intérêt public recourt de plus en plus à la communication pour mobiliser la population afin de réaliser leurs objectifs.

Pour vérifier cette hypothèse, il a utilisé la méthode analytique et les techniques d'observation directe, d'interview ainsi que d'analyse documentaire. Dans sa conclusion, il a affirmé que les outils de la communication de la MONUSCO sont efficaces d'autant plus qu'ils lui permettent d'atteindre diverses catégories de son public (professionnels de media, étudiants... etc.) afin de lui permettre de savoir en gros ce qui se déroule au sein de l'Organisation et dans l'ensemble du pays. Son hypothèse a été validée.

Le travail de Mademoiselle Ntumba Tshimbundu Louise porte sur « La Communication de l'ONU dans la vulgarisation de l'action d'une mission de maintien de la paix. Cas de la MONUSCO »⁵

Dans cette étude, elle est partie de l'interrogation fondamentale ci-après : « Quels sont les mécanismes institutionnels mis en place par la MONUSCO pour vulgariser les actions de maintien de la paix sociale en RDC ? A cette interrogation, il a proposé comme réponse provisoire ce qui suit : la communication institutionnelle de la mission onusienne met en place des structures d'information publique et organise des actions qui concourent au maintien de la paix sociale, à la valorisation de l'image et à la conservation de la confiance de la population concernée.

Pour vérifier son hypothèse, elle a utilisé la méthode analytique. Cette méthode a été appuyée par la technique documentaire et d'entretien. Son hypothèse a été vérifiée d'autant plus qu'elle a démontré qu'il s'est développé depuis un certain temps

⁴ Mulumba Kadima Y., *La Politique Externe de la MONUSCO. Analyse des outils de communication*, Mémoire ; IFASIC, 2016, Inédit

⁵ Ntumba Tshimbundu L., « *La communication de l'ONU dans la vulgarisation de l'action d'une mission de maintien de la paix .Cas de la MONUSCO* », Mémoire, IFASIC, 2012.

une certaine forme de consolidation du manque de crédibilité et de confiance dans les relations entre les unités de la MONUSCO et la population congolaise. Son hypothèse a été vérifiée.

Notre recherche se démarque de toutes les recherches antérieures dans la mesure où nous nous intéressons à la crédibilité que les congolais, en général, et les kinois, en particulier, accordent à la MONUSCO.

Elle se veut une enquête qualitative, à visée descriptive et inductive, s'inscrivant dans l'axe de compréhension.

Selon Luc Bonneville, Sylvie Grosjean et Martine Lagasse « Les recherches qualitatives visent la compréhension d'un phénomène pris dans son contexte et se caractérisent par leur ouverture sur le monde, par leur capacité à décrire un phénomène dans toute sa complexité, par leur souplesse et par leur capacité à combiner différentes techniques de collecte des données (entrevue, observation, groupe de discussion et analyse des documents).⁶

De plus, elles procèdent par un raisonnement inductif et se veulent souples et interactives. Le chercheur se trouve dans un positionnement intellectuel visant la compréhension d'un phénomène et il accorde une attention particulière aux données qualitatives ; il cherchera à comprendre les significations auprès des sujets concernés. Le chercheur qualitatif étudie le contexte écologique dans lequel évoluent les personnes et il s'attache à la signification sociale attribuée par le sujet à son environnement. La spécificité fondamentale des recherches qualitatives découle de leur inscription dans un paradigme de compréhension. Par ailleurs, les phénomènes humains étudiés dans les recherches qualitatives sont en général uniques c'est-à-dire non reproductibles⁷

⁶ Bonneville L. et al. , *Introduction aux méthodes de recherche*, Montréal (Québec), Gaëtan, Marin Editions, 2007, pp.154-155

⁷ Idem

Ainsi le problème spécifique dans ces recherche réside dans le fait que nous ignorons le degré de crédibilité que la population kinoise, singulièrement les habitants du Quartier « Ma Campagne» dans la Commune de Ngaliema accordent à la MONUSCO.

De ce qui précède, notre question spécifique de recherche se formule de la sorte : la MONUSCO est-elle crédible auprès des habitants du Quartier « Ma campagne » dans la Commune de Ngaliema ?

2. Hypothèse

Dans ce travail, nous postulons que la crédibilité d'une opération de maintien de la paix dépend de la manière dont elle est perçue par la population concernée.

3. Méthode et techniques

La méthodologie dans l'analyse scientifique est un ensemble qui comprend entre autres les méthodes et les techniques utilisées afin de faire aboutir une recherche donnée.

La méthode n'est rien d'autre qu' « un ensemble d'opérations construites à partir des concepts dument élaborés de l'expérience, de la déduction intellectuelle »⁸

Ces opérations qui n'appartiennent pas nécessairement au sens commun sont reliées entre elles dans un rapport logique et destiné à expliquer un domaine donné de la réalité humaine et renvoient également leurs conditions d'actualisation.⁹ Le propre de la méthode est d'aider à comprendre au sens le plus large non pas les résultats de la recherche scientifique, mais le processus de la recherche lui-même.¹⁰

⁸ Kuyunsa B. et Shomba K., *Initiation aux méthodes en sciences sociales*, PUZ, 1995, p.88

⁹ *Idem*

¹⁰ Kaplan M. cité par Grawitz M., *Méthodes des sciences sociales*, PUF, Paris, 1990, p.19

La démarche scientifique repose sur une méthodologie bien déterminée. Dans le cas de ce travail, nous avons recouru à la méthode d'étude des cas. Quant aux techniques, nous avons utilisé les techniques, d'observation, d'analyse documentaire et d'entretien.

4. Intérêt du sujet

Ce sujet présente un double intérêt : théorique et pratique.

Sur le plan théorique, ce travail constitue un matériau de recherche pour de prochaines investigations sur la MONUSCO.

Sur le plan pratique, il permettra à la MONUSCO d'améliorer ses stratégies de communication en vue d'accroître sa crédibilité auprès de la population congolaise, en général, et des Kinois, en particulier.

5. Délimitation du sujet

Ce travail est délimité dans le temps et dans l'espace. En ce qui concerne l'espace, nous circonscrivons notre étude au Quartier « Ma Campagne » dans la Commune de Ngaliema, Ville de Kinshasa. Cette dernière est le siège des institutions nationales et des représentations diplomatiques de la MONUSCO.

Quant au temps, cette étude couvre la période allant de Janvier au mois d'Août 2017.

6. Subdivision du travail

Ce travail comporte trois chapitres, hormis l'introduction et la conclusion. Le premier chapitre porte sur le cadre conceptuel et théorique, le deuxième chapitre traite de la présentation de la MONUSCO et le troisième se rapporte les résultats des entretiens réalisés avec quelques personnalités de ce Quartier.

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

Dans ce chapitre, il est question de définir les concepts utilisés et de déterminer les théories qui ont sous-tendu notre démarche. Le cadre conceptuel comprend les concepts suivants : crédibilité, opération de maintien de la paix, population, enquête journalistique et perception. Par contre, le cadre théorique recense les théories de perception et de crédibilité.

Section I : Cadre conceptuel

1.1.1. Crédibilité

Le mot crédibilité vient du latin médiéval, *credibilis*, qui revient à ce qui peut être cru¹¹. La notion de crédibilité est fortement liée à celle de confiance.

Selon le dictionnaire encyclopédique Larousse, la crédibilité est un caractère de quelque chose qui peut être cru, caractère de quelqu'un qui est digne de confiance.

Dans le domaine politique, la crédibilité est définie comme un degré de certitude ressenti par un Etat, quant à la possibilité et à la détermination d'une puissance éventuellement adverse à employer la force d'arme nucléaire, pour faire respecter sa politique ou son indépendance.¹²

Dans le domaine bancaire, le mot crédibilité se rapporte à quelqu'un à qui on peut se fier ; à quelque chose qui peut être cru, en quoi on peut avoir confiance. Ce mot appelle d'autres tels que crédit et crédientier.

Le crédit signifie confiance, estime, considération dont bénéficie quelqu'un ou quelque chose.

Par contre, crédientier est une personne qui a des rentes à son crédit, à qui des rentes sont dues.

¹¹ Dictionnaire Encyclopédique, Tome 3, P. 2753

¹² Idem

Crédirentier est considéré, dans un autre sens, comme une autorisation des dépenses accordées par les autorités qui établissent, votent ou règlent le budget, un acte par lequel une banque ou un organisme financier effectue une avance des fonds, un nom donné à un établissement de crédit¹³

Dans le domaine journalistique, la crédibilité s'entend de la confiance que le public accorde à un média, à ses programmes ou à ses présentateurs des émissions.

Parlant de la crédibilité, Francis Balle, note que l'influence des médias dépend de ce que les gens en font, de ce qu'ils en attendent, de ce qu'ils en obtiennent ou de ce qu'il croient en obtenir. Mais elle dépend aussi de ce qu'ils en pensent. Néanmoins, la répétition d'un même message est indépendante, à la longue, de la portée du crédit ou de la crédibilité du message sur les interlocuteurs, qu'il s'agisse d'un média donné ou d'un médiateur clairement identifié et connu¹⁴.

1.1.2. Opération de maintien de la Paix

Le concept «Opération de Maintien de la Paix- OMP » est défini différemment par les auteurs mais toutes ces définitions semblent s'accorder sur les éléments essentiels que sont le consentement des parties en conflit, l'impartialité et le non-recours à la force armée sauf en cas de légitime défense.

Les OMP sont définies par Jean Claude Williame comme « des actions impliquant l'utilisation du personnel militaire dans les situations de conflit international ou interne sur base de consentement de toutes les parties concernées et ne recourant pas à la force armée, excepté en cas de légitime défense »¹⁵

¹³ Dictionnaire Encyclopédique, op.cit. p.2753

¹⁴ Balle F., *Médias et société : presse audiovisuelle, télécommunication, multimédia, télématique*, Paris, Editions, 1990, p., 30

¹⁵ Williame J.C., *Opération de Maintien de la Paix et le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies*, PUF, Paris, 1994, p .45

Au cours de la deuxième Guerre mondiale, les Alliés se sont attachés à définir les idées fondamentales qui devaient présider à l'organisation future de la paix et la sécurité internationales. Le premier document essentiel qui devait servir de base à la reconstruction pacifique du monde est la Charte de l'Atlantique adoptée le 14 août 1941 par le Président des Etats-Unis, Franklin Roosevelt, et le Premier Ministre Britannique, Wilson Churchill aux larges de la Baie de Terre-Neuve. La Charte de l'Atlantique énonçait les vœux de deux pays pour l'organisation de la paix au monde.¹⁶

Elle énonçait en outre les principes suivants : autodétermination des peuples, accès aux matières premières, opération internationale, liberté des mers, désagréments et un système permanent de sécurité générale.¹⁷

En janvier 1942, par la Déclaration de Washington, les Etats en guerre contre l'Allemagne et le Japon reprenaient les principes de la Charte d'Atlantique. C'est la première fois que le terme « Nations-Unies » est utilisé.

Cette phrase sera suivie, en octobre 1943, par la Conférence de Moscou, qui va prévoir la création d'une nouvelle organisation universelle. En 1944, la Conférence des juristes à Dumbarton Oaks réunissait autour des Etats-Unis d'Amérique, les puissances suivantes : Union des Républiques Socialistes et Soviétiques et Grande-Bretagne. Cette rencontre n'établit seulement que les grandes lignes d'une nouvelle organisation, l'ONU.¹⁸

A la suite de cette rencontre se tiendra la Conférence de Février 1945, connue sous le nom de la Conférence politique de Yalta à laquelle se discuteront des questions très délicates, notamment celles qui concernent l'acceptation et l'usage du veto.

¹⁶ [http /www.linternaute.com/encyclopédie /frDéinition-action /ce/](http://www.linternaute.com/encyclopédie/frDéinition-action/ce/) consulté le 28 juin 2017

¹⁷ Kokolo Thamba D., *Organisations Internationales*, cours à l'usage des étudiants de Deuxième Licence, IFASIC, 2009, pp. 57-61

¹⁸ ONU, *Opérations de maintien de la paix des Nations - Unies : Principes et Orientations*, Département de l'Appui aux missions, New York, 2008, p8.

Après la destruction finale de la tyrannie nazie, ils espéraient voir s'établir une paix qui permettrait à toutes les nations de demeurer en sécurité à l'intérieur de leurs frontières. Ayant succédé à la Société des Nations-Unies, l'Organisation des Nations-Unies constituée en 1945 sera composée des Etats qui ont accepté de remplir les obligations prévues par la Charte des Nations Unies signée à San Francisco le 26 juin 1945, en vue de sauvegarder la paix et la sécurité internationales et d'instaurer entre les nations une coopération économique sociale et culturelle.

L'ONU dont le siège est à New-York, commença à exister officiellement depuis le 24 octobre 1945. Avant même la création de l'ONU, la Conférence de Breton Wood(1944) créa le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD= ou Banque Mondiale (Institutions spécialisées financières).

Les idéologies sous-jacentes à l'ONU sont les suivantes :

- Idéologie de base : la sécurité collective ;
- Idéologies périphériques : le concert des nations (privilège de grandes puissances) ;
- Le régionalisme (Chapitre 8 et équilibre des forces : art.51, le fonctionnalisme – ECOSOC - et institutions spécialisées et le développement).

Les peuples du monde, réunis dans l'Organisation des Nations- Unies, se sont résolus à préserver les générations futures de fléau d'une guerre qui, par deux fois, a infligé à l'humanité des souffrances indescriptibles. Ainsi, les nations grandes que petites devaient-elles créer les conditions nécessaires :

- Au maintien de la justice et du respect des obligations consacrés dans les traités et autres sources du droit international ;
- A proclamer leur loi, dans les droits fondamentaux de l'Homme dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes.

A ces fins, ces peuples se sont engagés à pratiquer la tolérance, à vivre en paix les uns envers les autres dans un esprit de bon voisinage, à unir leurs forces en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

a. Fondement juridique des OMP

Les Opérations de Maintien de la Paix n'ont jamais été prévues dans la Charte des Nations- Unies, elles sont nées de la pratique de l'ONU. En effet, en 1956 lors de la crise de SWEZ devant le veto conjugué de la France et de Royaume- Uni, l'Assemblée Générale de l'ONU va se saisir de la situation sur base de la résolution Dean Acheson pour lancer une force internationale d'urgence des Nations –Unies chargée d'assurer et de surveiller la cessation des hostilités.

L'ONU venait d'innover dans le cadre de sa mission traditionnelle de maintien de la paix et de la sécurité internationale une nouvelle perspective. Comme le note Jean Ballaloud, « aucun article de la Charte ni dans le Chapitre VI, ni dans le Chapitre VII ne mentionne la création par l'ONU des forces autres que celles prévues dans l'article 43. Toutefois, les organes compétents de l'ONU et , tout particulièrement, les secrétaires Généraux se sont appliqués dès la création de la première force d'intervention en 1956 à justifier cette innovation au regard de la disposition de la Charte et à enfermer dans les principes directeurs déduits d'un postulat : la nécessité du consentement de l'Etat hôte »¹⁹

Les OMP reposent entre autres sur le préambule de la Charte des Nations Unies, les Chapitres VI, VII et IX :

- Dans le Préambule de la Charte, les nations membres se déclarent résolus à favoriser le progrès social et à instaurer les meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande et à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social entre les peuples...

¹⁹ Ballaloud J., *L'ONU et les Opérations de Maintien de la Paix*, PUF, Paris, 1996, p.27

- Le Chapitre IX ,article 55 de la Charte confère aux Nations- Unies certains pouvoirs propres d'une portée considérable .Cet article s'énonce comme suit : en vue de créer les conditions de stabilité ,de bien être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations-Unies favorisent : le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ; la solution des problèmes internationaux dans les domaines et autres problèmes connexes et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et l'enseignement ; le respect universel et effectif des droits de l'homme et de la liberté fondamentale pour tous, sans distinction de race, de sexe de langue ou de religion.

b. Buts de l'ONU²⁰

Selon l'article premier de la Charte des Nations Unies, les buts de l'ONU sont les suivants :

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales, et à cette fin, prendre des mesures collectives efficaces d'agression ou autre rupture de la paix ;
2. Réaliser par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement des différends ou des situations de caractère international susceptibles de mener à une rupture de la paix ;
3. Développer entre les nations de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes les mesures propres à considérer la paix du monde ;
4. Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ;
5. Constituer un centre où s'harmonisent les efforts des Nations vers ces fins communes.

²⁰ Kokolo Thamba D.H., *Op.cit.*,p. 50

c. Principes de l'ONU

L'ONU agit conformément aux principes :

- Egalité souveraine de tous ses membres ;
- Bonne foi dans les obligations qu'ils assument aux termes de la Charte ;

Ils doivent régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, sans mettre en danger la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ;

- Assistance à l'Organisation dans toute action entreprise par elles conformément aux dispositions de la Charte et s'abstenir de prêter assistance à un Etat contre lequel l'Organisation entreprend une action préventives ou collective ;
- Non intervention dans les affaires qui relèvent de la compétence nationale d'un Etat membre.

d. Pouvoirs de l'ONU

L'ONU dispose des pouvoirs à l'endroit des Etats membres notamment :

- Le pouvoir général de recommandation dans le cadre des buts et principes de la Charte. Ce pouvoir revient à l'Assemblée Générale et au Conseil de Sécurité, plus précisément dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales ;
- Le pouvoir de créer des organes subsidiaires (art. 7, 2^{ème} paragraphe ; art. 22 pour l'Assemblée Générale et l'art. 29 pour le Conseil de Sécurité) ;
- Le pouvoir de conclure des accords internationaux. Cette capacité revient au Secrétaire Général.

1. Objectifs des opérations de maintien de la paix

Depuis sa création, l'Organisation des Nations-Unies a souvent été sollicitée pour :

- Empêcher que des différends ne dégénèrent en conflits armés ;
- Convaincre les adversaires à s'associer autour d'une table de négociation plutôt que faire parler les armes ;
- Faciliter le retour à la paix après l'éclatement d'un conflit.

L'essentiel d'une Opération de Maintien de Paix est l'envoi des forces militaires dans une région pour y maintenir l'ordre

pendant que se déroule le processus de règlement pacifique. Une force de maintien de la paix n'a pas d'ennemi. C'est un corps neutre, impartial qui n'a pas pour mission d'assurer la victoire un tel ou tel autre camp.

1.1. Caractéristiques des opérations de maintien de la paix

Les opérations de maintien de la paix ont des traits caractéristiques suivants :

- Elles sont commandées par le Conseil de Sécurité ;
- Elles sont classées en deux catégories ;
- Elles remplissent deux conditions essentielles.

1.2. Commandement des Opérations de Maintien de la Paix

Les opérations de Maintien de la Paix sont commandées par le Conseil de Sécurité. C'est cet organe qui les met en place, sous la direction du Secrétaire Général souvent par l'intermédiaire d'un représentant spécial. Selon la nature de la mission, le responsable de la force de maintien de paix de l'ONU peut être soit le commandant de la force, soit le groupe des observateurs militaires. Puis l'ONU ne dispose pas de forces militaires propres, il revient aux gouvernements des Etats membres de décider eux-mêmes, au cas par cas, du personnel militaire, policier et civil à affecter aux opérations ainsi que du matériel nécessaire. Ils assurent la logistique que requiert chaque opération. Les modalités ainsi que les participants des gouvernements, y compris les dispositions en matière de commandements qui restent responsables de leurs propres troupes.

1.3. Catégories des Opérations de Maintien de la Paix

Les Opérations de Maintien de la Paix sont classées en eux catégories suivantes :

- Les missions d'observation militaire constituées d'un nombre relativement réduit du personnel militaire on armé, chargé de vérifier l'application des accords de cessez-le-feu, de surveiller les retraits des troupes ou de patrouille sur les frontières ou les zones démilitarisées ;
- Les forces de maintien de la paix constituées de contingents nationaux sont déployées pour exercer des fonctions analogues à

celles décrites plus haut et souvent pour servir de tampon entre les parties belligérantes.

1.4. Rôles des Opérations de Maintien de la Paix

Les rôles des Opérations de Maintien de la Paix sont, depuis un certain temps, devenus nouveaux et diversifiés. L'accroissement et les diversifications caractérisent les Opérations de Maintien de la Paix depuis la fin des années 1980. Les forces de l'ONU, se sont vues attribuer un rôle plus actif que la simple interposition ou observation. Il ne s'agit plus de maintenir la paix (peace keeping) qui n'existe plus mais de construire la paix (peace building) ou même de l'imposer ou de la rétablir (peace enforcement).

a. Prévention des conflits

Les principales stratégies visant à empêcher qu'un différend ne dégénère en conflit ou qu'un conflit n'éclate à nouveau sont :

- La diplomatie préventive ;
- Le déploiement préventif ;
- Le désarmement préventif.

Notons que la diplomatie préventive se réfère aux mesures adoptées pour prévenir les différends, les résoudre avant qu'ils ne tournent aux conflits ou circonscrire les conflits lorsqu'ils éclatent. Elle peut prendre la forme de médiation, de conciliation ou négociation. L'alerte rapide représente un aspect essentiel de la prévention.

b. Rétablissement de la paix

Le rétablissement de la paix ne se limite plus à la cessation des hostilités. On attend de l'ONU une action à la fois militaire et civile de réhabilitation des Etats en crise. On demande aux forces envoyées par l'ONU de désarmer les factions, de déminer des territoires, de détruire les armes confisquées, de regrouper les forces, de reconstituer les forces armées nationales.

Si on y ajoute des tâches civiles de plus en plus importantes, on peut retenir que le volet humanitaire est devenu primordial. D'où la création par le Conseil de Sécurité des zones de sécurité ou des corridors humanitaires pour protéger les convois et permettre la distribution des secours par les casques bleus aux victimes de conflits. Une fois le calme revenu, les frontières rétablies, il est nécessaire de favoriser la réconciliation nationale, de reconstruire l'Etat.

Il faut d'abord, promouvoir les principes démocratiques, restaurer l'Etat de droit, l'organisation des élections libres en organisant notamment le recensement par l'établissement des listes électorales, la supervision des élections, etc. en vue de consolider l'ensemble, reformer les institutions, installer un gouvernement stable et une administration efficace, et enfin faire redémarrer l'économie nationale par la création des infrastructures nécessaires. Il s'agit d'une construction politique de la paix.

Au terme du chapitre VII qui prévoit les actions, en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression, le Conseil de Sécurité dispose des pouvoirs étendus et peut recourir à des mesures de coercition qui sont :

- Les résolutions/obligations ;
- Les sanctions économiques ;
- L'action militaire (Ce n'est plus de la légitime défense, mais il s'agit plutôt l'imposition de la paix).

Le Conseil de Sécurité recourt aux sanctions obligatoires comme aux mesures coercitives lorsque la paix est menacée et que les efforts diplomatiques ont échoué. Les sanctions peuvent être :

- Générales, c'est-à-dire économique et/ou commerciales ;
- Spécifiques, notamment l'embargo sur les armes, l'interdiction diplomatique, le gel des avoirs, etc.

Le recours aux sanctions a pour but de faire pression sur un Etat ou une Entité politico-militaire afin de la forcer à se conformer aux objectifs fixés par le conseil de sécurité.

c. Consolidation de la paix

Elle fait intervenir des activités visant à empêcher la reprise d'un conflit en appuyant des structures et des modes d'actions qui l'affermissent et la stabilisent. Les mesures préventives de consolidation de la paix englobent toute une gamme d'activités à long terme : politique, institutionnelle et de développement, destinées à agir sur les causes profondes des conflits.

La consolidation de la paix après un conflit recouvre tous les efforts qui visent à empêcher la résurgence et à stabiliser le déroulement d'un processus de paix, établissant ainsi les fondements d'une paix durable. L'action de consolidation de la paix des Nations-Unies se répartit sur cinq domaines d'activités principaux :

- Le domaine militaire et la sécurité : implique des activités visant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants et la destruction des armes ;
- Les activités humanitaires : telles que le rapatriement des réfugiés et les soins que réclament les enfants victimes de la guerre ;
- L'action politique : domaine d'activités qui vise la création d'institutions et la promotion d'une bonne gouvernance, de réformes constitutionnelles et d'élections ;
- Les activités liées aux droits : la réforme de l'appareil judiciaire et de la police, et les enquêtes sur les violations ;
- Les mesures économiques et sociales : ont trait à la reconstruction des infrastructures détruites lors d'un conflit, à l'atténuation des injustices économiques et sociales et à la création des conditions propices à une bonne gouvernance et au développement économique.

Les missions de l'ONU sont devenues multi-rôles. Comme le note Henri KOKOLO – DI- THAMBA, les Etats seront toujours vulnérables s'ils ne sont pas prêts à affronter la réalité de la guerre pour défendre le droit et les principes sur lesquels ils sont construits et à se donner les moyens de les faire triompher²¹.

Au fil des décennies, l'ONU a contribué à mettre un terme à de nombreux conflits, souvent grâce à l'intervention du Conseil de

²¹ Kokolo Thamba D, H., op. cit., p.45

Sécurité, organe principal traitant des questions de paix et de sécurité internationales. Cette évolution s'explique notamment par le fait que plus de 90% de conflits récents sont des conflits internes. Mais l'expérience montre que le maintien de la paix, s'il se limite à la prévention des conflits militaires, ne suffit pas à instaurer une paix solide et durable.

I.1.2. Population

On entend par population l'ensemble d'habitants vivant dans un lieu précis en tenant compte de résidence, elle est un ensemble des habitants d'un pays, d'une région, d'une ville ; l'ensemble d'habitants constituant dans un espace donné d'une catégorie particulière.²²

On distingue :

- Le citadin : il désigne une personne qui vit ou qui réside dans une ville ;
- Le rural : il désigne un habitant de la campagne. En tenant compte de leurs milieux d'habitation, les habitants sont distingués suivant les paramètres suivants :
 - Leur niveau de vie : riche et pauvre ;
 - Leur catégorie sociale : élevé et moins élevé ;
 - Leur niveau d'études : analphabètes et alphabètes ;
 - Leur relation sociale : familiale, amitié, de travail... ;
 - Leur sexe : masculin et féminin ;
 - Leur âge : jeune, adulte et vieux.

Historiquement, les faits qu'expose l'histoire de la population sont liés à la natalité, à la mortalité, aux mouvements migratoires, comme dans toutes les espèces vivantes mais aussi à la civilisation, qui pèsent sur tous ces faits et définit la nuptialité, la structure familiale.²³

Les facteurs d'explication se trouvent dans les conditions de vie offertes par le milieu géographique qui varie au long des âges.

²² Grand dictionnaire encyclopédique, Tome 8, Librairie Larousse, paris 1982, p.3768

²³ Idem

Ainsi, les variations climatiques ont été alléguées pour rendre compte en partie des variations démographiques. On insiste généralement sur la rareté relative des ressources alimentaires. Malthus a voulu faire de cette donnée la règle même de l'évolution démographique, en dénonçant les méfaits d'une croissance humaine plus rapide que celle des vivres en évitant à imiter, moralement, cette croissance.²⁴

La civilisation comportant des possibilités techniques, des structures économiques sociales, mentales, des coutumes, des religions, pèsent à la fois sur l'exploitation des sources vivrières, sur l'attitude devant la vie et devant la mort, sur les dimensions souhaitées de l'effectif humain et sur le niveau d'existence. La situation démographique contribue à définir la succession des civilisations, à favoriser leur croissance ou leur déclin, à peser sur leurs rivalités ; en un mot elle est historique.²⁵

- **Population Kinois**

La population kinois englobe tous les individus de deux sexes et différents âges habitants la Ville de Kinshasa. Cette population vit dans une diversité des cultures, desquelles se dégage une certaine identité : identité kinois.

Outre les langues ethniques, les habitants de Kinshasa, « les Kinois » communiquent en « kinois », une langue en formation sur la souche langagière du Lingala, une langue provenant de Makandja, dans l'actuelle Province de la Mongala. Notons que le Lingala a été imposé à Kinshasa, espace jadis dominé par le Kikongo, par les militaires, après la Deuxième Guerre Mondiale.

Le terme kinois a donné naissance à d'autres termes tels que « kinoiserie », « kinoisité »,...

²⁴ Grand dictionnaire encyclopédique, op.cit. p.3768

²⁵ Idem

1.1.3. Enquête journalistique

Une enquête est une démarche menée par une personne ou un chercheur pour découvrir une vérité sur une situation donnée ou observable. Lors d'une démarche scientifique une enquête peut être collective ou individuelle.²⁶ C'est une étude d'une question faite en réunissant des témoignages et des expériences. Elle est aussi définie comme « un ensemble des recherches ordonnées par une autorité administrative ou judiciaire, destinées à faire la lumière si quelque chose en réunissant tous les éléments possibles de l'information »²⁷

Dans le cadre du journalisme, l'enquête est définie comme « un article ou série d'articles d'informations sur des thèmes politiques, économiques ou sociaux, réalisés par un ou plusieurs journalistes à partir d'une documentation écrite et d'interview recueillie sur le terrain ».²⁸

Une enquête journalistique est une démarche de curiosité dans un sens critique. C'est rechercher, approfondir, recouper, vérifier et étayer.²⁹

L'enquête-journalistique possède les étapes ci-après³⁰ :

- Portée et objet ;
- Ligne directrice ;
- Indicateur de qualité ;
- Objectifs, utilisations et utilisateurs ;
- Concepts, variables et classifications ;
- Couverture et bases de sondage ;
- Plan d'échantillonnage ;
- Conception du questionnaire ;
- Collecte, saisie et codage des données ;
- Utilisation des données administratives ;
- Réponse et non réponse ;

²⁶ Mbusa Kahudira, *La contribution des ONG dans la lutte contre la faim à Kinshasa, regards sur le JEEP* (enquête reportage), TFC IFASIC 1993, p. 31

²⁷ Grand dictionnaire encyclopédique, Tome 4, Librairie Larousse, Paris 1982, P.3768

²⁸ Idem,

²⁹ Lauriane Gaud, *Qu'est-ce qu'une enquête journalistique ?*, PUF, Paris, 1982, p. 75

³⁰ Idem

- Vérification ;
 - Imputation ;
 - Pondération et estimation ;
 - Dessaisonnalisation et estimation de la tendance cycle ;
 - Etalonnage et techniques connexes ;
 - Evaluation de la qualité des données ;
 - Contrôle de la divulgation ;
 - Diffusion et communication des données ;
 - Analyse et présentation des données ;
 - Documentation.
- Distinction entre enquête-reportage, enquête-journalistique et l'enquête-sociologique

- **Enquête journaliste et enquête reportage**

L'enquête reportage est définie, par le dictionnaire français comme une action de recueillir à leur source des informations d'actualité, ou d'intérêt documentaire et de le relater directement, aussi objectivement que possible, pour le compte de la presse, de la radio ou de la télévision, profession de reporter, activité de reporter.

Enquête destinée à être rédigée par un reporter ou par un autre journaliste à partir d'informations prises sur le vif.

D'après Wawa Jérémie l'enquête-reportage est la juxtaposition des petits reportages c'est-à-dire l'effet de placer les petits reportages pour aboutir à la démonstration souhaitée.³¹ Par contre, l'enquête-journalistique vise à relever les informations cachées en les regroupant et les vérifiant au moyen d'enquêtes parfois longues et minutieuses garantissant le respect de la déontologie du journalisme et de la protection des sources d'information des journalistes³²

³¹ Wawa Mozanimu G.J. Cours méthodologie de la presse écrite, G2, IFASIC, 2014 ;

³² Garrion Gaud, Qu'est-ce qu'une enquête journalistique ?, site web les infos.2010

- **Enquête journaliste et enquête sociologique**

La différence entre l'enquête journalistique et l'enquête-sociologique se situe dans le fait que la première est l'œuvre du journaliste tandis que la seconde est très fréquemment utilisée dans les sciences humaines et souvent par les gestionnaires.

Une enquête-sociologique est une démarche empirique basée sur l'observation plus au moins systématique d'un aspect de la réalité sociale comprenant ou non un recueil direct de données auprès des individus. L'enquête-sociologique peut être menée de deux façons différentes, soit elle est une enquête de terrain, soit une enquête documentaire.³³

Elle possède les étapes et les techniques pour son déroulement :

- Etape 1 : la définition de l'objectif général ;*
- Etape 2 : la définition des objectifs scientifiques ;*
- Etape 3 : l'élaboration d'un plan d'observation ;*
- Etape 4 : la préparation de l'instrument d'observation ;*
- Etape 5 : le recueil de l'information ;*
- Etape 6 : la préparation des données ;*
- Etape 7 : l'analyse de résultats ;*
- Etape 8 : la rédaction du rapport final.*

1.1.4. Perception

Définition

La perception est l'acte par lequel le sujet prend connaissance des objets qui ont fait impression sur ses sens. La connaissance que prennent le sujet et ses états de conscience.

C'est aussi des événements cognitifs dans lequel un stimulus ou un sujet présent dans l'environnement immédiat d'un individu, lui est représenté dans son activité psychologique interne de façon consciente.

³³ Marion Breuil, Qu'est-ce qu'une enquête sociologique, Wikipédia. Com

La perception est définie comme action de percevoir par les organes de sens. La perception est une idée, une compréhension plus ou nette de quelque chose.

Selon le philosophe Kant, la perception est une représentation d'un phénomène au niveau de la conscience.

Selon chez Hegel, la perception est un second type de savoir auquel parvient la conscience, après avoir accédé à la certitude sensible.

En psychologie, la perception est un événement cognitif dans lequel un stimulus ou un objet, présent dans l'environnement immédiat d'un individu, lui est représenté dans son activité psychologique interne, en principe de façon consciente.

La perception consiste en un ensemble d'activités dont le rôle est la saisie de l'information susceptible d'être reçue par les organes sensoriels, une première phase de traitement de cette information, aboutissant à une identification, ou à une catégorisation ; certaines des activités perceptives de saisie de l'information sont des comportements observables. Mais, il est généralement admis aujourd'hui que des activités internes de saisie sont toujours présentes que la perception est un processus actif. Une fois que l'information visuelle, auditive, tactile a été recueillie, un ensemble d'autres processus interviennent pour la traiter par suppression ou filtrage par adjonction, par transformation ou par interprétation.

Selon la réaction du sujet vis-à-vis du message, on compte essentiellement deux sortes de perception :

Perception active :

La perception est dite active lorsque la réception du message décide de mener une action favorable ou défavorable en guise de la réponse de l'émetteur.

Perception passive :

On parle de la perception passive lorsque le récepteur du message reste indifférent ou décide de ne mener aucune action favorable ou défavorable en guise de la réponse à l'émetteur. Dans ce cas, on peut affirmer que le récepteur n'est pas intéressé par le message fourni par l'émetteur, même s'il ne s'y oppose point.

Section II : Cadre théorique

1.2.1. Théorie de crédibilité

Pour Francis Balle, l'influence d'un message médiatique sur le public dépend de l'image que celui-ci se donne du media qui en constitue le support.

La notion de crédibilité s'applique exclusivement aux organes d'informations, à ceux des médias dont l'activité est tournée vers la publication de nouvelles. Elle désigne cette appréciation subjective aux termes de laquelle une personne ou un groupe de personnes accordent, globalement, une confiance plus ou moins grande à un organe d'informations déterminé, qu'il s'agisse d'un journal d'informations imprimé ou d'un journal d'informations radiodiffusé.

La notion de crédibilité pour Francis Balle diffère du simple crédit que l'on accorde, à tort ou à raison, à une information ou à un organe d'information déterminé.

Ainsi, la confiance accordée à un média apparaît comme la condition nécessaire pour que les informations qu'il diffuse soient acceptées sans réserve ; la langue anglaise rend bien compte de cette distinction en disant tour à tour par exemple de la BBC qu'elle est « trustworthy » et « ebelieable », désigne « de foi » et par conséquent désigne « d'être cru » par ce qu'elle dit, Francis BALLE lie ainsi la crédibilité à trois dimensions :

- **L'organe de presse lui-même**

La crédibilité est donc la résultante de diverses appréciations individuelles au collectives, portant sur des éléments que l'on confond souvent. Premier élément : le journal lui-même, le média comme technique et comme institution. Est- il digne de confiance ? (trustworthy).

- **Les journalistes qui animent :**

Les journalistes, méritent – ils être crus pour ce qu'ils disent, collectivement ou individuellement ? (Believable, believability).

- **Appréciations des informations :**

Dans quelles mesures les informations publiées sont – elles sûres³⁴ ? (Reliable, reliability).

Les appréciations portées sur chacun de ces trois éléments se conjuguent pour agir, immanquablement, sur la crédibilité des gens à l'endroit des informations qui leurs sont offertes.

Néanmoins, la répétition d'un même message est indépendante, à la longue, de la portée du crédit ou de la crédibilité du message sur l'interlocuteur, qu'il s'agisse d'un média donné ou d'un médiateur clairement identifié et connu.

Il sied de souligner que généralement la théorie de crédibilité s'applique aux medias, nous l'appliquons exceptionnellement à l'action d'une Opération de Maintien de la Paix en vue de relever le degré de confiance que lui accorde la population au profit de laquelle elle opère.

1.2.2. Théorie de la perception

1. Notion³⁵

Le processus de la perception, en fait, se tient à peu près à mi-chemin entre la sensation et la pensée. Dans sa forme la plus pure, une sensation consiste à recevoir des impressions cérébrales par

³⁴ Balle, F., *Op. cit*, p.679

³⁵ Petrof, J. *La perception. Eléments théoriques et empiriques*, PUF, Paris, 1992, p. 724

l'intermédiaire de certains organes du corps ; ceci n'inclut pas l'interprétation subjective des stimuli extérieurs.

La perception est la façon dont l'homme interprète son environnement. Comme le faisait remarquer Johannes Muller, un des premiers physiologistes du XIX^{ème} siècle, nous ne percevons pas le monde, nous percevons seulement nos sens. La perception n'est pas constituée seulement des réactions de l'homme aux sensations physiques mais aussi l'influence de ses facultés mentales sur l'interprétation de tels stimuli. L'environnement est enregistré et traité par le perceuteur³⁶.

L'objet donné peut être senti de la même façon par deux personnes qui le percevront différemment selon leurs facultés mentales. La perception étant un concept indispensable à la compréhension du comportement humain, ses implications et son importance pour le marketing sont évidents. Les consommateurs réagissent aux stratégies de marketing largement en fonction de leurs perceptions. Ceci étant admis, les responsables de marketing ne peuvent faire que peu de chose pour changer les perceptions, mais la compréhension du processus de perception leur fournira un outil de plus pour accroître le succès de leurs stratégies.

1. Facteurs de la perception

Les facteurs qui affectent la perception sont : l'attention, l'intensité, la taille, la répétition, le mouvement, la motivation, l'état d'esprit.

- Attention

L'attention est un processus de sélection qui déterminera quel stimulus aura la voie libre pour être perçu. Sur le plan conceptuel, on peut considérer que l'attention se compose de deux zones : la zone concentrée et la zone marginale. La concentration de l'attention consiste en la perception de façon précise de certaines parties de l'environnement.

³⁶ Muller J., cité par Petrof J., op.cit., p.19

- **Intensité**

Des sons forts et des couleurs éclatantes attirent l'attention. Toutes choses restent égales, si deux stimuli sont en compétition pour attirer l'attention, celui qui est le plus intense sera remarqué le premier, surtout en présence de choses ou dans des lieux qui ne nous sont pas familiers.

- **Taille**

Les grandes tailles semblent attirer plus d'attention que les petites. Une page entière est plus susceptible d'être remarquée que celle d'une demi-page. Les chercheurs touchant la publicité dans les journaux et périodiques sont conduits à la découverte de la loi de « racine carrée » en publicité, selon laquelle plutôt que de croître également avec la dimension d'une publicité, l'attention n'augmente que de la racine carrée de celle-ci. Autrement dit, toutes choses étant égales, il faut quadrupler la dimension de la publicité pour doubler l'attention.

- **Répétition**

L'effet de la répétition peut être expliqué par deux facteurs. Premièrement, elle augmente la sensibilité envers un stimulus. Deuxièmement, la répétition du stimulus a pour effet d'attirer une attention momentanément distraite. C'est la raison pour laquelle la plupart de publicités sont répétées plusieurs fois.

- **Mouvement**

Les annonceurs utilisent avec profit les caractéristiques du mouvement sur les tableaux d'affichage animés de dessins et de lumières clignotantes. Aussi, dans les étalages en vitrines on incorpore souvent quelque système animé dans le but d'attirer l'attention des passants.

Ce que nous venons de citer ci-haut sont des facteurs externes de la perception. Mais il y a également les facteurs internes qui sont :

- **Motivation**

Pour trouver ce qui pourra retenir l'attention de quelqu'un, cherche d'abord ses motivations. Les niveaux d'aspiration de chacun affecteront aussi la perception. Ceux qui ont des besoins importants

de réalisation perçoivent leur environnement très différemment de ceux qui ne sont pas ambitieux.

Dans les études conduites parmi les chercheurs endémiques, qu'on ne peut employer faute de qualification, on a trouvé qu'à cause de leurs faibles niveaux d'aspiration, de tels individus tendent à voir leur environnement triste et sans espoir. Ils ne voient donc aucune raison d'agir pour améliorer leur statut. Par contre, ceux qui pleins de possibilités à exploiter.

- **Etat d'esprit**

L'état d'esprit est un terme psychologique qui désigne la tendance à répondre d'une certaine façon à stimulus donné. En plus de ses motifs, l'état d'esprit d'une personne joue un rôle important dans ce qu'elle percevra. On tend à percevoir le stimulus selon ses dispositions.

2. Rôle et statut de la perception³⁷

Le rôle se rapporte au type de comportement qu'on attend d'une personne donnée. Chacun de nous remplit ou adopte différents rôles en diverses occasions : fils, frère, étudiants, époux, père, touriste, client, subordonné et supérieur. Chacun de ces rôles exerce une influence particulière sur la perception. Le statut social est un autre facteur qui influence les rôles et, par conséquent, la perception se rapporte à la position sociale d'une personne relativement aux autres. Des gens de statuts différents percevront généralement des stimuli donnés de façon différente.

Toujours par rapport à cette étude de la perception, nous ajoutons que nous tendons à percevoir notre environnement de façon sélective et ne prêtons attention qu'aux stimuli répondant à nos besoins internes. La perception est également influencée par la société, la culture, les besoins intérieurs, l'apprentissage et l'expérience.

³⁷ Petrof, J. , Op. Cit. , p.731

Les différences de conditions sociales et d'environnement créent des variations dans les perceptions. Les consommateurs ayant différents bagages culturels, perçoivent un stimulus de façon sélective. Cette faculté d'anticipation et d'acceptation de certains stimuli est dite vigilance perceptuelle. Elle s'exerce quand on perçoit un stimulus plus distinctement que le justifie la nature du stimulus lui-même. A l'opposé de la vigilance perceptuelle, se trouve la défense perceptuelle. C'est le processus par lequel on évite la reconnaissance des stimuli inacceptables et déplaisants qui, par conséquent, sont moins perçus qu'ils le devraient.

Il convient de noter aussi que ce qu'une personne perçoit est déterminé dans une certaine mesure par ses besoins internes. Par ici, nous donnons l'exemple d'un consommateur qui a l'intention d'acheter une nouvelle voiture, il perçoit de façon sélective. Il percevra les annonces de voitures dans tous les médias avec plus d'intensité qu'un autre qui n'a pas besoin d'une nouvelle voiture.

La perception d'un objet est habituellement un compromis entre son stimulus immédiat et ses caractéristiques connues. Les objets placés à distance, vus sous un angle inhabituel et peu éclairés, tendent à être perçus selon leurs caractéristiques connues. Ceci s'explique par le fait que la fonction de perception doit établir un certain degré de stabilité dans l'environnement.

L'intensité à laquelle un stimulus devient effectif est son seul absolu. Chaque sens possède un seul absolu et ne seront perçus que les stimuli qui sont au-dessus de ce seul.

Il y a également une autre forme de perception dite la perception subliminale. C'est celle d'un stimulus qui n'est pas de force suffisante pour générer une réponse consciente. Les psychologues sont généralement d'accord sur le fait que nous recevons une stimulation subliminale. La question est de savoir si oui ou non ce type de stimulation peut causer des changements de comportement chez nous. La réaction initiale du public à la publicité subliminale fut une grande affaire. On a craint qu'avec un tel outil les entreprises puissent

forcer les consommateurs à acheter des biens et services dont ils ne voulaient pas au point de compromettre leur budget.

Dans ce chapitre, nous avons procédé à la définition des concepts de base de notre étude, à savoir crédibilité, opération de maintien de la paix, population, enquête journalistique, perception. Nous y avons également décrit notre cadre théorique qui reprend les théories de la crédibilité et de la perception.

CHAPITRE II – PRESENTATION DU CADRE CONTEXTUEL

Dans ce chapitre, nous allons présenter le champ empirique de notre recherche. Celui-ci est compris la MONUSCO et la Commune de Ngaliema.

Section I : MONUSCO³⁸

II.1.1. Localisation et historique

Le siège de la MONUSCO se trouve au croisement des avenues Aviateurs et des Cataractes n° 12, dans la Commune de la Gombe, à Kinshasa.

Le 1^{er} juillet 2010, par la résolution 1925 (2010), le Conseil de Sécurité avait créé la MONUC, Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO)³².

La nouvelle mission a été autorisée à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat, à savoir notamment garantir la protection des civils, du personnel humanitaire et des défenseurs des droits de l'homme exposés à une menace immense de violences physiques, et aider le gouvernement de la RDC à stabiliser et à consolider la paix.

Le Conseil avait décidé que la MONUSCO comprendrait, en sus des composantes civile, judiciaire et pénitentiaire appropriées, un effectif maximal de dix-neuf mille huit cents quinze soldats, sept cent soixante observateurs militaires, trois cent nonante et un fonctionnaires de police et mille cinquante membres d'unités de police constituées.

Les reconfigurations de la Mission seront faites en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, en particulier de l'achèvement des opérations militaires en cours dans le KIVU et dans la Province Orientale, de l'amélioration des moyens dont dispose le

³⁸ <https://monusco.unimissions.org>

Gouvernement de la RDC pour protéger efficacement la population, et du renforcement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire.

Bien que le progrès important ait été réalisé dans le pays, la partie Est toujours en proie à des vagues de conflits récurrentes, à des crises humanitaires chroniques et à des violations graves des droits de l'homme, en particulier des violences sexuelles et sexistes.

Le cycle de violence est entretenu par la présence persistante de groupes armés congolais et étrangers profitant de la vacance du pouvoir et du vide sécuritaire qui caractérisent l'Est du pays, l'impunité généralisée, des affrontements intercommunautaires et l'incapacité de l'armée et de la police nationale de protéger efficacement les civils et le territoire national et de maintenir l'ordre et la loi.

Afin de s'atteler aux causes profondes du conflit et de garantir le maintien d'une paix durable dans le pays et dans l'ensemble de la région, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et dans la région a été signé par les représentants de 11 pays de la région, les présidents de l'Union Africaine, la Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs, la communauté de développement de l'Afrique australe et le secrétaire de l'Organisation des Nations-Unies, le 24 février 2013 à Addis-Abeba, en Ethiopie.

Le 28 mars 2013, en soutien de l'Accord-Cadre pour la paix, la sécurité et de la coopération pour la RDC et dans la Région et en réponse à l'appel lancé par les gouvernements dans la Région des Grands Lacs.

Le Conseil de sécurité avait adopté la résolution 2098 (2013), par laquelle il prolongeait jusqu'au 31 mars 2014 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO) et créé une « brigade d'intervention » pour renforcer les Opérations de Maintien de la Paix.³⁷

Agissant sur la base de recommandations contenues dans le rapport spécial du 27 février, le Conseil a décidé que ladite brigade serait mise en place pour une période initiale d'un an et dans les

limites des effectifs maximum autorisé de 19815 hommes, à titre exceptionnel et sans créer de précédent ni sans préjudice des principes convenus du maintien de la paix.

Elle comprendra trois bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une force spéciale et une compagnie de reconnaissance, aura son quartier général à Goma et sera placée sous le commandement direct du commandant de la force de la MONUSCO, qui aura pour responsabilité de neutraliser les groupes armés pour l'autorité de l'Etat et la sécurité des civils dans l'Est de la République du Congo et de préparer le terrain pour les activités de stabilisation.

Il avait également été décidé que la brigade d'intervention aurait eu une stratégie de retrait clairement définie et que le conseil envisagerait d'entendre son mandat à plus d'un an en fonction des résultats obtenus par la brigade et des progrès que la République Démocratique du Congo aura accomplis au niveau de la mise en œuvre de l'accord-cadre pour la paix et sécurité dans la région.

La résolution condamnait fermement le Mouvement du 23 mars (M23), les Forces Démocratique de la Libération du Rwanda (FDLR), l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) et les autres groupes armés pour les violences et les atteintes aux droits de l'Homme. Elle chargeait la nouvelle brigade de mener, unilatéralement ou conjointement avec les Forces Armées Congolaises, des offensives « robustes, en faisant preuve d'une grande mobilité et adaptabilité » dans l'optique de perturber les activités de ces groupes.

Eu égard à l'Accord-Cadre pour la paix et la sécurité dans la Région, négocié par le Secrétaire Général, le Conseil a exigé des Etats signataires qu'ils mettent pleinement en œuvre leurs engagements de bonne foi et encouragent la mise en place d'un mécanisme national afin de superviser la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la réforme de la RDC.

Le 28 mars 2014, le Conseil de Sécurité, par sa résolution 2147, a prorogé jusqu'au 31 mars 2015 le mandat de la MONUSCO en RDC et de sa brigade d'intervention à titre exceptionnel et sans créer de précédent ni sans préjudice des principes convenus du maintien de la paix, dans les limites des effectifs maximum autorisés de dix-neuf mille huit cent quinze militaires, sept cent soixante observateurs militaires et officiers d'état-major, trois cent nonante et un policier et mille cinquante membres d'unités de police constituées.

Dans la même résolution, le Conseil de Sécurité avait noté la nécessité d'une stratégie de sortie clairement définie et avait décidé que les reconfigurations futures de la MONUSCO et de son mandat seraient fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et des progrès vers la réalisation des objectifs fixés conformément aux trois priorités énoncées dans le concept stratégique, à savoir la protection des civils, la stabilisation et l'appui à la mise en œuvre de l'Accord-Cadre pour la RDC et la Région des Grands-Lacs.

I.1.2. Objectifs et mandat de la Mission

La MONUSCO a remplacé la précédente opération de maintien de la paix la MONUC le 1^{er} juillet 2010, selon le mandat établi par la résolution 1925 (2010) du conseil de sécurité du 28 mai. Ce changement reflète la nouvelle phase dans laquelle le pays est entré.

La MONUSCO est autorisé à recourir à tous les moyens nécessaires pour mener à bien son mandat concernant, entre autres, la protection des civils, du personnel humanitaire et des défenseurs des droits de l'homme immédiatement menacés de violences physique, ainsi que le soutien du gouvernement de la République Démocratique du Congo dans ses efforts de stabilisation et de consolidation de la paix.³⁸

Le mandat de la MONUSCO est détaillé dans la résolution 2053 (2012) adoptée par le Conseil de Sécurité le 27 juin 2012.

Le 28 mars, face aux vagues de conflit récurrentes dans l'Est de la RDC menaçant la stabilité et le développement de tout le pays et de la Région des Grands Lacs, le conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 2098, de créer une « brigade d'intervention » spécialisée pour une période initiale d'un an et dans les limites des effectifs maximum autorisés de la MONUSCO de 19815 hommes. Elle comprendra trois bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une force spéciale et une compagnie de reconnaissance et sera placée sous le commandement direct du commandant de la force de la MONUSCO, qui aura pour responsabilité de neutraliser les groupes armés et pour objectif de contribuer à réduire la menace que représentent les groupes armés pour l'autorité de l'état et la sécurité des civils dans l'Est de la RDC et de préparer le terrain pour les activités de stabilisation.

Le Conseil a également décidé que la MONUSCO renforcerait la présence de ses composantes militaires, policières et civile dans l'Est de la non affectées par le conflit, en particulier à Kinshasa et dans l'Ouest de la République Démocratique du Congo.

1.1.3. Budget et effectifs³⁹

- Budget

Depuis 2012 la MONUSCO dispose d'un budget de 1,490 milliard de dollars. L'effectif déployé de plus de 23 000 personnes dépasse l'effectif autorisé (22 016 personnes).

A la date du 19 octobre 2011, la MONUSCO comptait un effectif de 18 914 personnes dont 16 819 militaires, 741 observateurs militaires et 1 354 policiers. Les divers pays contributeurs sont :

- Afrique du Sud : 1 202 militaires et 12 observateurs militaires ;
- Algérie : 5 observateurs militaires ;
- Bénin : 450 militaires, 14 observateurs militaires et 21 policiers ;

³⁹[https:// fr.wikipedia.org/wiki/mission-de l'organisation-des nations unies-rdc-note 13](https://fr.wikipedia.org/wiki/mission-de_l'organisation-des_nations_unies-rdc-note_13)

- Bangladesh : 2 523 militaires, 30 observateurs militaires et 387 policiers ;
- Belgique : 22 militaires, 5 observateurs militaires et 1 policier ;
- Bolivie : 10 observateurs militaires ;
- Bosnie-Herzégovine : 5 observateurs militaires ;
- Brésil : 1 Force Commander et 6 militaires staff ;
- Burkina Faso : 9 observateurs militaires et 18 policiers ;
- Cameroun : 5 observateurs militaires et 19 policiers ;
- Canada : 8 observateurs militaires et 4 policiers ;
- République centrafricaine : 14 policiers ;
- Chine : 218 militaires et 16 observateurs militaires ;
- Côte d'Ivoire : 35 policiers ;
- Danemark : 2 observateurs militaires ;
- Égypte : 1 000 militaires, 24 observateurs militaires et 144 policiers ;
- Espagne : 2 observateurs militaires ;
- États-Unis : 2 observateurs militaires ;
- France : 5 observateurs militaires et 9 policiers ;
- Ghana : 462 militaires et 27 observateurs militaires ;
- Guatemala : 150 militaires et 8 observateurs militaires ;
- Guinée : 22 policiers ;
- Inde : 3 707 militaires, 60 observateurs militaires et 255 policiers ;
- Indonésie : 175 militaires et 17 policiers ;
- Irlande : 3 observateurs militaires ;
- Jordanie : 220 militaires, 25 observateurs militaires et 9 policiers ;
- Kenya : 24 observateurs militaires ;
- Madagascar : 17 policiers ;
- Mali : 19 observateurs militaires et 27 policiers ;
- Malawi : 17 observateurs militaires ;
- Malaisie : 15 observateurs militaires ;
- Maroc : 848 militaires et 5 observateurs militaires ;
- Mongolie : 2 observateurs militaires ;
- Mozambique : 1 observateur militaire ;
- Népal : 1 026 militaires et 25 observateurs militaires ;

- Niger : 15 observateurs militaires et 30 policiers ;
- Nigeria : 26 observateurs militaires et 1 policier ;
- Norvège : 1 observateur militaire ;
- Pakistan : 3 562 militaires et 57 observateurs militaires ;
- Paraguay : 17 observateurs militaires ;
- Pérou : 7 observateurs militaires ;
- Pologne : 3 observateurs militaires ;
- République tchèque : 3 observateurs militaires ;
- Roumanie : 22 observateurs militaires et 14 observateurs militaires ;
- Royaume-Uni : 5 observateurs militaires ;
- Russie : 30 observateurs militaires et 1 policier ;
- Sénégal : 20 observateurs militaires et 270 policiers ;
- Serbie : 6 militaires et 2 observateurs militaires ;
- Sri Lanka: 4 observateurs militaires ;
- Suède : 6 observateurs militaires et 4 policiers ;
- Suisse : 3 observateurs militaires ;
- Tanzanie : 2 observateurs militaires ;
- Tchad : 20 policiers ;
- Togo : 5 policiers ;
- Tunisie : 31 observateurs militaires ;
- Turquie : 11 policiers ;
- Ukraine : 13 observateurs militaires et 4 policiers ;
- Uruguay : 1 248 militaires, 45 observateurs militaires et 2 policiers ;
- Yémen : 6 observateurs militaires et 10 policiers ;
- Zambie : 21 observateurs militaires.

Le 20 juin 2011, 981 civils internationaux, 2 827 civils locaux et 616 volontaires de l'ONU sont aussi déployés dans le cadre de la MONUSCO.

Les Commandants des forces de la MONUSCO

Nom	Fonction et grade	Pays	Mandat	Commentaire
Mountaga Diallo	Général de division	Sénégal	mars 2000 - décembre 2003(3 ans)	
Sumaila Iliya	Général	Nigéria	mars 2005 - septembre 2008 (2 ans)	
Babacar Gaye	Général	Sénégal	septembre 2008 - octobre 2008 (moins d'un an)	
Vicente Diaz de Villegas y Herrería	Général de Corps d'Armée	Espagne	septembre 2008 - octobre 2008 (moins d'un an)	
Ishmeel Ben Quartey	Général de brigade	Ghana	Depuis le 27 octobre 2008	Commandant ad intérim
Babacar Gaye	Général de Corps d'Armée	Sénégal	Depuis septembre 2012	

Source : *Elaboration propre*

I.1.4. Structures et organisation

La MONUSCO est subdivisée en sections, départements et unités, outre ceux –ci, elle dispose des bureaux :

a) Sections

Comme sections, il y a :

- **section des affaires civiles** : englobe des activités multiples et est l'interlocutrice privilégiée entre une mission et les représentants étatiques opérant à l'échelle locale, les organisations de la société civile et les partenaires des communautés internationales.

La section représente la composante civile d'une mission de maintien de la paix qui opère au niveau social administratif et politique local pour faciliter l'implémentation du mandat de la mission sur l'étendue du territoire d'un pays et supporter les populations et le gouvernement dans l'identification et le renforcement des conditions et structures nécessaires pour asseoir une paix durable

En tant que tel, le travail de la section des affaires civiles participe à l'implémentation du mandat dans son entièreté et fait partie intégrante du noyau d'une mission de maintien de la paix le rôle joué par la section des affaires civiles délimite le rôle d'une mission de maintien de la paix vis-à-vis de ses partenaires

Les activités de la section des affaires civiles de la MONUSCO sont menées dans le cadre général du mandat de la MONUSCO, tel que définie par les résolutions 1794 (adoptées en 2007) et 1856 autorisant la MONUSCO à prendre les actions nécessaires en vue de favoriser le retour volontaire des personnes déplacés internes et des réfugiés ; d'assurer la sécurité territoire de la RDC, de participer à la stabilisation du pays ; de désarmer les groupes armes nationaux et étrangers ; de réaliser la réforme des secteurs de sécurité (police et armée Nationale).

La section des affaires politiques comprend entre autres :

- **Division des affaires politiques et Electorales** :

La division des affaires politiques (PAD) joue le rôle de cellule de réflexion et d'analyse pour la mission. Elle réunit et analyse les informations, apporte son expertise au représentant spécial du

secteur général des Nations-Unies et à d'autres responsable en termes de priorités stratégiques pour la Mission.

PAD prépare également des rapports sur la situation et appuie les opérations de proximité (outreach) et le plaidoyer pour la mise en œuvre du mandat de la Mission (protection des civiles, appui à la mise en œuvre de l'accord-cadre et stabilisation).

PAD appuie le RSSG dans la mise en œuvre de son mandat de bons offices, notamment en matière de démocratisation et la tenue des élections apaisées, transparentes et inclusives dans le respect des dispositions pertinentes de la constitution.

- **Division de démocratisation et réforme institutionnelle**

PAD travaille en étroite collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux dans l'appui à la démocratisation en RDC et assiste les institutions nationales provinciales ainsi que les organisations de la société civile à créer des conditions favorables pour la promotion de la démocratie et de l'état de droit. Ceci comporte des avis et appuis techniques pour l'élaboration des lois et la bonne gouvernance.

- **Division de Prévention et résolution des conflits**

PAD contribue de manière considérable à la stratégie de la MONUSCO sur la prévention et résolution du conflit en RDC. Elle se focalise avant tout sur la situation à l'Est, travaille en collaboration avec les différentes sections de la MONUSCO et d'autres partenaires nationaux et internationaux, dans l'application du mandat de la mission sur la projection des civils, par des équipes de protection multidisciplinaires mixtes.

La division contribue aux efforts de la mission pour accompagner les autorités congolaises et les autres parties prenantes dans leurs efforts de restauration de la paix à l'Est de la RDC, notamment à travers la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'ADDIS

ABEBA et son mandat de neutralisation des groupes armés congolais et étrangers. Elle est chargée de construire des relations de bon voisinage dans la région de Grands Lacs dans le cadre de la mise en œuvre des engagements régionaux de l'Accord-cadre, PAD contribue à l'amélioration des relations bilatérales entre la RDC et ses voisins de la Région des Grands-Lacs à travers ses analyses politiques et autres appuis portant sur la mise en œuvre de ce mécanisme.

Les responsabilités de la division des affaires politiques se répartissent entre une unité de réforme et de démocratisation, une unité de gestion de conflit local et une cellule des relations régionales.

- **Section de DDRRR**

La section de la MONUSCO chargée de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation des groupes armés étrangers illégaux en RD Congo, dont les forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), les forces Démocratiques des alliées (ADF, Allied democratic forces), l'armée de résistance du seigneur (LRA, Lord's resistance army), et le front de libération national-Burundi.

Cette composante de la section a pour objectif de rapatrier sur une base volontaire tous les groupes armés étrangers illégaux dans leurs pays d'origine respectifs. Depuis 2002 à janvier 2015, au total 16.999 combattants étrangers et 13075 dépendants ont été rapatriés dans leurs pays.

La seconde est le DDR qui se concentre sur le groupe armé congolaise, y compris les éléments résiduels de la guerre civile congolaise.

- **Section Réforme du secteur de la sécurité**

Aux termes de la résolution 1856, les trois piliers accompagnent le Gouvernement dans la réforme du secteur de la sécurité :

- La composante militaire SSR de la mission participe à la formation des brigades des FARDC pour soutenir les efforts internationaux en vue du renforcement de la sécurité en RDC.

- La composante « Etat de droit » accompagne le Gouvernement pour la réforme du secteur de la justice et aide au renforcement des capacités des magistrats et autres acteurs de ce secteur.
- Quant à la composante Police/MONUSCO, elle apporte une contribution substantielle à la formation de la police nationale congolaise. Ceci à travers la participation effective de ses experts aux travaux de rédaction des textes de loi devant régir la police nationale congolaise.

- **Section lutte anti-mines**

Créé en 2002, le Centre de Coordination de la lutte anti mines des Nations-Unies en République Démocratique du Congo (UNMACC) par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, sur demande du Gouvernement congolais pour coordonner toutes les activités de la lutte mines notamment :

- Le déminage manuel, mécanique, par les chiens démineurs incluent les enquêtes, la cartographie et le marquage.
- La destruction des stocks des mines et restes explosifs de guerre (REG) ;
- L'éducation au risque des mines et restes explosifs de guerre
- Assistance aux victimes des mines et restes explosifs de guerre ;
- Le plaidoyer contre l'utilisation, la production, le transfert et guerre,
- Le plaidoyer contre l'utilisation, la production, le transfert et le stockage des mines.
- L'UNMACC travaille en étroite collaboration avec le point focal national de la lutte anti-mines en RDC (PFNLAM), afin de renforcer la capacité nationale en matière de déminage.

- **Section de Protection de l'Enfant**

La protection de l'enfant vise la protection des droits des enfants tels qu'ils sont inscrits dans la législation internationale, régionale et nationale (le droit à la vie, à la survie et au développement, par exemple), et en particulier, la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance.

La MONUSCO dispose de la section de protection de l'enfant la plus vaste des toutes les missions de maintien de la paix, et du personnel spécialisé basé dans la région de l'Est, en province Orientale ainsi qu'au QG de la mission. Outre le bureau de Kinshasa, la section de protection de l'enfant dispose de personnels internationaux et nationaux dans 8 bureaux sur le terrain, à Goma, Béni, Bukavu, Uvira, Dungu, Bunia, Kisangani et Kalemie.

La section de la protection de l'enfant est le centre de coordination du travail de la MONUSCO ayant trait à la protection des enfants, mais il incombe à tous au sein de la mission-militaire et civils de veiller à ce que les questions relatives à la protection de l'enfant soient abordées dans leurs programmes.

- **Section d'Appui à la Justice**

Créée en 2004 comme une unité chargée de donner des conseils sur diverses questions concernant l'Etat de droit, la section d'appui à la justice s'est depuis élargie et soutient maintenant la réforme du secteur de la sécurité en RDC y compris la justice militaire et civile.

Principaux objectifs :

- Aider les systèmes de justice civile et militaire à être plus efficaces dans l'administration de la justice, un système judiciaire efficace inspire la confiance du public et contribue à la sécurité et à la stabilité politique ;
- Appuyer l'appareil judiciaire en fournissant une assistance immédiate pour permettre aux capacités congolaises existantes d'être maximisées ;
- Aider les autorités congolaises à élaborer des plans stratégiques coordonnés à moyen terme pour réformer les sous-secteurs de la justice comme législation, la justice civile et militaire et tribunaux ;
- Faciliter la mise en place à court terme d'aspects urgents de la stratégie de réforme à long terme, notamment en développant les capacités à mener des enquêtes et à traduire en justice les auteurs de crimes internationaux.

- **Section de Protection de l'Enfant**

La protection de l'enfant vise la protection des droits des enfants tels qu'ils sont inscrits dans la législation internationale, régionale et nationale (le droit à la vie, à la survie et au développement, par exemple), et en particulier, la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance.

La MONUSCO dispose de la section de protection de l'enfant la plus vaste des toutes les missions de maintien de la paix, et du personnel spécialisé basé dans la région de l'Est, en province Orientale ainsi qu'au QG de la mission. Outre le bureau de Kinshasa, la section de protection de l'enfant dispose de personnels internationaux et nationaux dans 8 bureaux sur le terrain, à Goma, Béni, Bukavu, Uvira, Dungu, Bunia, Kisangani et Kalemie.

La Section de la protection de l'enfant est le centre de coordination du travail de la MONUSCO ayant trait à la protection des enfants, mais il incombe à tous au sein de la mission-militaire et civils de veiller à ce que les questions relatives à la protection de l'enfant soient abordées dans leurs programmes.

- **Section d'Appui à la Justice**

Créée en 2004 comme une unité chargée de donner des conseils sur diverses questions concernant l'état de droit, la section d'appui à la justice s'est depuis élargie et soutient maintenant la réforme du secteur de la sécurité en RDC y compris la justice militaire et civile.

Principaux objectifs :

- Aider les systèmes de justice civile et militaire à être plus efficaces dans l'administration de la justice, un système judiciaire efficace inspire la confiance du public et contribue à la sécurité et à la stabilité politique,
- Appuyer l'appareil judiciaire en fournissant une assistance immédiate pour permettre aux capacités congolaises existantes d'être maximisées ;

- Aider les autorités congolais à élaborer des plans stratégiques coordonnée à moyen terme pour réformer les sous-secteurs de la justice comme législation, la justice civile et militaire et tribunaux ;
- Faciliter la mise en place à court terme d'aspects urgents de la stratégie de réforme à long terme, notamment en développant les capacités à mener des enquêtes et à traduire en justice les auteurs de crimes internationaux.

b) Bureau Conjoint des Nations-Unies aux droits de l'Homme

Le Bureau conjoint des Nations-Unies aux droits de l'Homme (BCNUDH) a été créé en février 2008, il intègre la Division des droits de l'Homme (HDR) de la MONUSCO et l'ancien Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'Homme en République Démocratique du Congo (HCDH). Les deux bureaux ont été entièrement intégrés et le BCNUH travaille en concordance avec les deux mandats.

Le travail quotidien du BCNUDH consiste à rapporter les violations des droits de l'Homme, assister les victimes, à chercher et obtenir des recours à ces violations. Le BCNUDH plaide également auprès des fonctionnaires et de l'adoption de lois et de politiques qui répondent aux exigences des standards internationaux des droits de l'Homme pour combattre l'impunité.

c) Bureau Genre

Le Bureau chargé des questions liées au genre s'efforce de contribuer à la protection des femmes ainsi que de leurs droits, de promouvoir leur participation active au processus de consolidation de la paix en RD Congo et d'encourager l'intégration des questions de genre dans tous les domaines et à tous les niveaux en vue de parvenir à l'égalité entre hommes et femmes.

Le bureau Genre en RDC a été établi en mars 2002 suite aux recommandations contenues dans la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Cette résolution soulignait l'exigence d'intégrer une démarche sexo-spécifique aux Opérations de Maintien de la Paix et d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes lors de la négociation et de la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Les objectifs poursuivis sont :

- Garantir l'intégration d'une perspective sexo-spécifique dans les règles et opérations de la MONUSCO ;
- Assurer les liens les organisations féminines de la société civile et les institutions gouvernementale afin de garantir la participation active des femmes au processus de paix ainsi que dans les contextes de reconstruction d'après conflit ;
- Encourager des recherches et enquêtes afin de guider plus efficacement les stratégies de la MONUSCO ;
- Promouvoir des activités de communication et sensibilisation sur la question de parité hommes-femmes au sein comme à l'extérieur de la MONUSCO.

1.2.6. Sièges de secteur

Le QG de la MONUSCO se trouve à Kinshasa ; mais les sièges de secteurs se trouvent en provinces notamment :

- Secteur 1 : Mbandaka
- Secteur 2 : Kisangani
- Secteur 3 : Kananga
- Secteur 4 : Kalemie
- Secteur 5 : Kindu
- Secteur 6 : Bunia

Le QG de Kinshasa se trouve sur le boulevard du 30 juin, en plein quartier des affaires (commune de Gombe), à quelques centaines de mètres des principales ambassades (Belgique, France, États-Unis) et des grands hôtels (Hôtel Memling). La principale base logistique et ses dépôts sont situés au sud-est de la ville, dans la commune de Limete. Une autre implantation importante se trouve située au sud-ouest de la Gombe (quartier Socimat), à proximité de la baie de Ngaliema.

Section II : Présentation de la Commune de Ngaliema

Dans cette section, il est question de présenter la Commune de Ngaliema qui nous sert du site d'investigations. Cette présentation passe par la localisation, l'historique et l'organisation.

2.2.1. Les éléments géographiques

La Commune de Ngaliema est « située dans la partie Ouest de la ville de Kinshasa. Elle est limitée, au Nord par les communes de Kintambo et de la Gombe et le fleuve Congo, qui sert de frontière naturelle avec le Congo-Brazzaville. Au Sud, elle partage ses frontières avec la municipalité de Mont-Ngafula. A l'Est, elle est bornée par les communes de Selembao et de Bandalungwa.⁴⁰

La Commune de Ngaliema, qui a une superficie de 22,40 km², se situe à une altitude comprise entre 5° et 10° au Sud, une longitude entre 18° et 16° à l'Est. Son altitude est de 530 m.

Le sol de la Commune de Ngaliema est caractérisé par des collines et vallées. Une partie se situe au plus haut niveau de la ville de Kinshasa. Il y a également la présence et le développement des grandes érosions à Ngaliema. Le sous-sol de la partie Nord-Ouest de la Commune renferme d'importantes quantités de grès de construction de la Ville de Kinshasa.

La Commune de Ngaliema présente une hydrographie très riche. Outre le fleuve Congo, on y retrouve les rivières suivantes : Binza, Lukala, Makelele, Basoko, Gombe.

En ce qui concerne la population, autant que la ville de Kinshasa, la Commune de Ngaliema est une municipalité consolidée. On y trouve les ressortissants de toutes les provinces de notre République. Du point de vue de l'importance en nombre, les

⁴⁰ Interview avec le chef du personnel de la commune de Ngaliema, Monsieur MAKUKILA MAZAMBI, le 14 mai 2017.

originaires de la province du Bandundu se classent en tête suivis de ceux de la province du Bas-Congo. Toutes les autres provinces sont également représentées.

Pour ce qui est des activités économiques, on trouve dans cette Commune des activités industrielles, commerciales, hôtelières, liées à l'exploitation artisanale des moellons et caillasse et l'agriculture maraîchère.

2.2.2. Historique

La Commune urbaine de Ngaliema, jadis un grand village, doit son appellation au Chef Ngaliema, (Chef du village) qui avait signé le traité de fraternité avec Henry Morton Stanley en 1881.

Ce nom signifie d'ailleurs « ancêtre guerrier ». D'après les archives municipales, la commune tiendrait son nom d'un ressortissant du Congo-Brazzaville, Ngaliema. L'homme aurait traversé le pool Malebo, c'est-à-dire la grande partie du fleuve Congo à la hauteur de Maluku, pour venir s'installer sur les hauteurs des collines.

Il se serait approprié cette contrée après avoir vaincu le chef Lingala qui s'y trouvait pourtant depuis belle lurette. Bien installé sur sa montagne, il lui donna son nom et signa en 1881 avec l'explorateur Henry Morton Stanley un « traité de fraternité » permettant à ce dernier d'y établir un de ses comptoirs de commerce. Stanley et Ngaliema signèrent ce traité en mélangeant leurs sangs prélevés sur leurs avant-bras ». ⁴¹

Avant la colonisation européenne, Henry Morton Stanley atteint pour la première fois le site de la ville au niveau de Ntambo le 12 mars 1878 lors de sa traversée d'Est en Ouest du continent Africain. En 1881, il signa le « Traité de l'amitié » avec un chef Téké, Ngaliema, obtenant ainsi le droit d'établissement à l'emplacement de l'actuelle commune de Kintambo, sur les bords de la baie de Ngaliema. Il chargea le capitaine Charles-Marie de Braconnier d'y fonder un

⁴¹ Le magazine officiel de la ville de Kinshasa « *Regard sur Kinshasa* » n°15, octobre 2008, p.36.

poste qu'il baptisa d'avance Léopoldville (Leopoldstad en néerlandais) en l'honneur de son commettant Léopold II de Belgique.

Stanley avait choisi l'endroit où le fleuve Congo devenait navigable en direction de l'amont. Le site spacieux et facile à dépendre était déjà peuplé de 66 villages antérieurs à Stanley avec une population totale estimée à 30 000 habitants. Stanley fonda aussi une autre station, celle-ci près du hameau de Kinshasa (untshasa signifiant « marché »), avec l'accord du chef Ntsuvila. Ce village donna son nom à la ville actuelle, se dressant, avec le village de Mpumba, là où aujourd'hui se trouve le quartier des affaires.

2.2.3. Organisation Administrative

La Commune de Ngaliema a été créée en 1958. Elle est régie par l'arrêté ministériel n°069/042 du 23 janvier 1969 du Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Décentralisation, morcelant la ville de Kinshasa en communes.

Dirigée par un bourgmestre, elle est subdivisée en circonscriptions administratives appelées « quartiers » qui sont dirigés à leur tour par les chefs des quartiers, agents et fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur. Selon les services de l'urbanisme communal, « Ngaliema regroupe en son sein 21 quartiers (ou regroupements) ».⁴²

Les 23 quartiers de la Commune de Ngaliema sont les suivants : Anciens combattants, Bangu, Basoko, Bumba, Congo, DjeloBinza, Joli Parc, kimpe, Kinkenda, Kinsuka-Pêcheurs, Lonzo, Lubudi, Lukunga, Marna Yemo, Manenga, Mfinda, Munganga, Mpunda, Musey, Ngombakikusa, UPN, Météo, Mont Fleury, Pigeon, Camp Luka, GB et Ma Campagne.

Chacune de ces entités est dirigée par un chef de quartier désigné par l'administration urbaine. Pourtant, toutes ne sont pas logées à la même enseigne. La commune de Ngaliema est bicéphale. Elle a deux visages distincts.

⁴² Le magazine officiel de la ville de Kinshasa, *Op. Cit. p.36*

D'un côté, la Commune abrite les quartiers les plus chics de Kinshasa prisés par l'intelligentsia de la capitale. Ce sont les quartiers : Ma campagne, joli-parc, Binza UPN, Binza Pigeon, Binza Météo, Mont Fleury, etc.... le palais de Marbre (palais présidentiel) ainsi que la Cité de l'Union Africaine y sont situés. Elle a aussi accueilli la première zone industrielle de la capitale.

De l'autre côté, elle abrite certains quartiers pauvres de Kinshasa. Autant Ngaliema abrite les quartiers riches, autant ses périphéries (banlieues) concentrent les quartiers pauvres, sans voirie, ni réseaux divers, sans équipements communautaire, ni espaces aménagés. Ce sont les quartiers Malueka, le célèbre quartier populaire pauvre souvent chanté par les musiciens kinois, le quartier Sanga Mamba, etc.

Notre deuxième a porté sur la présentation de notre cadre contextuel qui comprend la MONUSCO et la Commune de Ngaliema. La MONUSCO a remplacé la MONUC le premier juillet 2010 sur base de la Résolution 1925 du Conseil de Sécurité des Nations – Unies du 23 mai 2010. Elle est subdivisée en sections, divisions, départements et unités.

La Commune de Ngaliema a été créée en 1958. Elle est régie par l'arrêté ministériel n°069/042 du 23 janvier 1969 du Ministre de l'intérieur, de la Sécurité et Décentralisation. Elle subdivisée en quartiers.

CHAPITRE III PRESENTATION DES RESULTATS

Ce chapitre qui marque la fin notre étude rend les résultats de l'enquête effectuée sur le terrain. Il comporte essentiellement quatre sections. La première section présente le protocole méthodologique, la deuxième consiste à examiner les résultats de l'observation, la troisième les résultats de l'enquête et la quatrième porte sur l'interprétation des résultats.

Section I. Protocole méthodologique

Pour bien conclure notre étude portant sur « La Crédibilité de la MONUSCO auprès de la population Kinoise. Enquête journalistique menée au Quartier –Ma Campagne- dans la Commune de Ngaliema».

Dans cette étude, nous sommes partie de la problématique suivante : la MONUSCO est-elle crédible auprès des habitants du Quartier « Ma campagne » dans la Commune de Ngaliema ?

A cette problématique, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle la crédibilité d'une opération de maintien de la paix est fonction de la manière dont elle est perçue par la population concernée.

Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons recouru à la méthode d'étude des cas et aux techniques documentaires, d'observation et d'entretien.

Méthode d'étude des cas : YIN définit cette méthode comme une enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte de vie réelle, où les limites entre les phénomènes et le contexte ne sont pas nettement évidentes, et dans lesquels les sources d'information multiples sont utilisées. Il précise que c'est une démarche de recherche particulièrement appropriée « lorsque se pose une question du type comment ou pourquoi à propos d'un ensemble

contemporain d'évènements, sur lesquels le chercheur a peu ou pas de contrôle ». ⁴³

GIROUX souligne pour sa part que cette démarche d'étude des cas est particulièrement féconde pour les recherches du type diachronique, processuel et contextuel, quand le chercheur tente de répondre à des questions comme : que s'est-il passé ? Comment cela s'est-il produit ? Pourquoi cela est-il arrivé ? L'étude des cas tient compte des dimensions historiques, contextuelles et circonstanciées du phénomène observé. ⁴⁴

Technique documentaire : la technique documentaire ou d'analyse documentaire est l'une des techniques fondamentales utilisées dans la recherche scientifique. Elle consiste à fouiller les documents : écrits, audio visuels, numériques etc. afin de récolter les informations nécessaires dans la rédaction de la dissertation scientifique. A propos, Gurvitch note que « dans toutes les sociétés à écriture, les données documentaires constituent le point de départ le plus commode de l'enquête sociologique » ⁴⁵. Dans le cas de ce travail, cette technique nous a permis de consulter les différents documents pour recenser les données pouvant nous permettre d'analyser la crédibilité de la MONUSCO auprès de la population de Ngaliema.

Technique d'observation : Selon Guibert et Jumel, l'observation est une technique d'investigation empruntée aux sciences physiques et naturelles, transposées aux sciences humaines et sociales. Elle consiste à recueillir des informations sur les agents sociaux en captant leur comportement et leurs propos au moment où ils se manifestent. L'avantage de cette technique est de saisir le phénomène sur le vif et de ne pas reprendre des réponses voire des interprétations des enquêtés, comme dans le cas de l'entretien ou du questionnaire. ⁴⁶

⁴³ Yin cité par Bonneville, L., et al., *Introduction aux méthodes de recherche en communication*, Gaëtan Morin, Montréal (Québec), 2007, pp.168-169

⁴⁴ Giroux cité par Bonneville et al. Op.cit. ., p.169

⁴⁵ Gurvitch G., *Traité de sociologie*, Tome I, PUF, Paris, 1962, p.138

⁴⁶ Guibert, J., et al ., *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris, 1967, p.92

L'observation consiste en un contact direct, sans intermédiaire, avec une réalité sociale. Elle repose d'abord dans une perspective inductive, sur une sélection des faits, des phénomènes restreints, le plus souvent perçus comme évidence. Tous les éléments de l'observation, assemblés en une sorte puzzle, favorisent l'émergence des propositions générales et des modèles explicatifs sur les phénomènes sociaux étudiés.

Cette observation peut être participante ou non participante. Dans le premier cas, elle consiste à étudier un groupe participant à ses activités collectives. Dans le second cas, le chercheur porte son regard sur le phénomène mais de l'extérieur sans participer véritablement à la vie du groupe, à son insu ou avec son accord.

Mais quel que soit le domaine d'étude et la catégorie de l'observation que le chercheur voudrait bien retenir, il doit faire face à cinq grandes catégories :

- Le cadre : l'espace, le décor, l'objet, les aménagements... ;
- Le moment : le cycle, l'année, la période, le jour, l'heure... ;
- Les individus : leurs caractéristiques générales, leur sexe, leur âge, leur statut social, leur tenue vestimentaire, leurs pratiques langagières ;
- Le comportement : les activités, les usages, les occupations du temps... ;
- Les relations : verbales ou pas, professionnelles ou statutaires...entre l'employé et le chef, entre le commerçant et le client...

Technique d'entretien : L'entretien est défini différemment par les auteurs. Nous nous limitons aux définitions de Luc Bonneville, Freyssinet- Dominjon et Guibert.

Selon Bonneville, l'entretien est un outil de recherche qui permet la collecte d'informations sous forme des données discursives, c'est-à-dire des données relatives au discours des individus⁴⁷.

⁴⁷ Bonneville et al. *Op.cit.*, p.23

Freyssinet- Dominjon définit l'entretien comme « un dispositif de face-à-face où un enquêteur a pour objectif de favoriser chez un enquêté la production d'un discours sur un thème défini dans le cadre d'une recherche». ⁴⁸ Cette définition nous permet d'insister sur pratiquement deux points :

- Un entretien de recherche repose sur le dispositif construits par le chercheur pour ses besoins de recherche ;
- Un entretien est une rencontre interpersonnelle autour de laquelle le chercheur donne la parole à son interlocuteur sur les thèmes spécifiques à sa recherche. Un entretien est en quelque sorte une discussion qui peut être structurée autour des questions spécifique préalablement formulées par le chercheur dans un canevas ou grille d'entretien.

Selon Guibert et Jumel, l'entretien consiste à recueillir des informations dans une situation de face- à –face.⁴⁹Ces deux auteurs distinguent deux formes d'entretiens : l'entretien non-directif et l'entretien semi-directif.

L'entretien est un système d'interrogation à la fois souple et contrôlé consistant à faciliter l'expression de l'interviewé en orientant vers des thèmes jugés prioritaires et explicatifs du phénomène étudié et en lui laissant une autonomie.⁵⁰

L'entretien semi-directif introduit un niveau intermédiaire entre l'attitude non –directive qui donne priorité à la liberté, l'autonomie, l'expression, de l'interlocuteur et l'attitude directive qui vise à obtenir des réponses à une série des questions dont l'ordre et la formulation sont conçus par anticipation. Il suppose la préparation d'une grille des thèmes, d'un cadre de référence qu'on désigne le plus souvent par une grille d'entretien et qui facilitera, en particulier, l'expression de l'interviewé.

⁴⁸ Freyssinet- Dominjon cité par Bonneville et al. Op. Cit., p.173

⁴⁹ Guibert J. et Jumel G., Op.cit., p.100

⁵⁰ Bonneville et al., Op.cit., p. 201

Section II : Présentation des résultats de l'entretien

Dans cette section, nous allons procéder à la présentation des résultats obtenus à la suite des entretiens réalisés avec quelques personnalités habitant le Quartier « Ma Campagne ».

Entretien 1

Réalisé avec Monsieur CIAUKE ODIAME Oved, Célibataire

Profession : Etudiant, en date du lundi 3/8/2017

Q1 : Connaissez-vous la MONUSCO ?

R1 : Oui ;

Q2 : Est-elle un service du Gouvernement Congolais ou un organisme international ?

R2 : Organisme international ;

Q3 : Quelles sont des missions de maintien de la paix précédentes à la MONUSCO ?

R3 : RAS ;

Q4 : Comment l'apercevez-vous ou quelle perception avez-vous sur la MONUSCO ?

R4 : La MONUSCO est un instrument de l'impérialisme occidental ;

Q5 : Accomplit-elle avec compétence et efficacité sa mission ?

R5 : Non ;

Pourquoi ?

Réponse : La MONUSCO est dans notre pays depuis 1999 (18 ans) ; les conflits persistent, la guerre surtout à l'Est et au Kasai n'est pas fini faut-il combien de temps pour apporter et maintenir la paix ?

Q6 : Les informations qu'elle livre à la population congolaise sont-elles véridiques ?

R6 : RAS ;

Q7 : Avez-vous confiance en elle ?

R7 : Non ;

Pourquoi ?

Pas assez, car au lieu de se limiter à la mission lui confiée de maintien de la paix, elle se donne parfois à l'affairisme, elle s'implique dans les conflits en donnant les armes aux rebelles ;

Q8 : Est-elle crédible auprès des congolais ?

R8: Non ;

Pourquoi ? :

A cause de la longévité et de la recrudescence des conflits dans les zones où elle est installée dans lesquelles elle est sensée maintenir la paix, c'est-à-dire à l'Est et au Kasai ;

Q9 : Que faudrait-il que la MONUSCO fasse pour que les congolais se confient en elle ?

R9 : Elle doit être impartiale, cesser d'être l'instrument des impérialistes qui le financent et maintenir réellement la paix ;

Q10 : Avez-vous autres choses à ajouter ?

R10 : Oui, qu'on nous dise sur quel critère on se base pour fixer le nombre d'effectifs du personnel de la MONUSCO en RDC.

Entretien 2

Réalisé avec BOEKE BOKOMBWA Esther, 21 ans, Célibataire

Profession : Etudiante, en date du lundi 3/8/2017

Q1 : Connaissez-vous la MONUSCO ?

R1 : Oui ;

Q2 : Est-elle un service du Gouvernement Congolais ou un organisme international ?

R2 : Organisme international ;

Q3 : Quelles sont des missions de maintien de la paix précédentes à la MONUSCO ?

R3 : MONUC et ONUC ;

Q4 : Comment l'apercevez-vous ou quelle perception avez-vous sur la MONUSCO ?

R4: Un organisme contrôlé, c'est-à-dire, un couteau à deux tranchants ;

Q5 : Accomplit-elle avec compétence et efficacité sa mission ?

R5: Non ;

Pourquoi ?

Réponse : Parce que depuis qu'ils sont arrivés en RDC, la paix n'est toujours pas rétablie dans l'Est du pays ;

Q6 : Les informations qu'elle livre à la population congolaise sont-elles véridiques ?

R6 : Non ;

Q7 : Avez-vous confiance en elle ?

R7: Non ;

Pourquoi ? : Comme nous venons de le dire, la MONUSCO ne nous convainc pas sur sa mission de maintien de la paix dans notre pays ;

Q8 : Est-elle crédible auprès des congolais ?

R8 : Non ;

Pourquoi ? : Parce que nous n'avons pas la confiance en elle et nous ne savons pas réellement son importance vu que notre pays est toujours en guerre ;

Q9 : Que faudrait-il que la MONUSCO fasse pour que les congolais se confient en elle ?

R9 : Trancher sur le problème à l'Est du pays, rétablir la paix dans notre pays ;

Q10 : Avez-vous autres choses à ajouter ?

R10 : Non.

Entretien 3

Réalisé avec Monsieur MAKI KATSHUNG Marcel, 28 ans Célibataire

Profession : Libérale, en date du lundi 3/8/2017

Q1 : Connaissez-vous la MONUSCO ?

R1 : Oui ;

Q2 : Est-elle un service du Gouvernement Congolais ou un organisme international ?

R2 : Organisme international ;

Q3 : Quelles sont des missions de maintien de la paix précédentes à la MONUSCO ?

R3 : ONUC et MONUC ;

Q4 : Comment l'apercevez-vous ou quelle perception avez-vous sur la MONUSCO ?

R4 : Comme une force au profit des étrangers ;

Q5 : Accomplit-elle avec compétence et efficacité sa mission ?

R5 : Non ;

Pourquoi ?

Réponse : Non, parce que la guerre persiste partout au Congo ;

Q6 : Les informations qu'elle livre à la population congolaise sont-elles véridiques ?

R6 : Non

Q7 : Avez-vous confiance en elle ?

R7 : Non

Pourquoi ? : Parce qu'elle n'arrive pas à combattre les forces négatives.

Q8 : Est-elle crédible auprès des congolais ?

R8: Non

Pourquoi ? :

Elle n'a jamais atteint son objectif principal, celui de stabiliser la paix en RDC

Q9 : Que faudrait-il que la MONUSCO fasse pour que les congolais se confient en elle ?

R9 : Qu'elle lutte et éradique les forces négatives ;

Q10 : Avez-vous autres choses à ajouter ?

R10 : Non

Entretien 4

Réalisé avec Madame KASHAMA MANGA Olga, 29 ans célibataire

Profession : Avocate, en date du lundi 3/8/2017

Q1 : Connaissez-vous la MONUSCO ?

R1 : Oui ;

Q2 : Est-elle un service du Gouvernement Congolais ou un organisme international ?

R2 : Organisme international ;

Q3 : Quelles sont des missions de maintien de la paix précédentes à la MONUSCO ?

R3 : MONUC, qui devrait s'assurer et contrôler l'application de l'accord du cessez-le-feu et plusieurs autres tâches connexes, les règlements du conflit ;

Q4 : Comment l'apercevez-vous ou quelle perception avez-vous sur la MONUSCO ?

R4 : Comme une organisation qui cherche l'argent en envoyant ses agents sur terrain et sont nos architectes du malheur en RDC ;

Q5 : Accomplit-elle avec compétence et efficacité sa mission ?

R5 : Non ;

Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de la sécurité totale à l'intérieur du pays en présence des agents de la MONUSCO alors qu'il y a plusieurs années que la MONUSCO est présente en RDC, mais il n'y a aucun résultat efficace en matière de sécurité ;

Q6 : Les informations qu'elle livre à la population congolaise sont-elles véridiques ?

R6 : Non ;

Q7 : Avez-vous confiance en elle ?

R7 : Non

Pourquoi ? : Car la MONUSCO n'investit pas pour le bien-être des citoyens congolais, il y a beaucoup d'insécurité à l'intérieur du pays tel qu'à l'Est ;

Q8 : Est-elle crédible auprès des congolais ?

R8: Non ;

Pourquoi ? : A cause de son abstinance en cas de l'évidence à l'intérieur du pays, car il y a des actes inhumains qui se produisent, mais la MONUSCO ne prend aucune initiative ;

Q9 : Que faudrait-il que la MONUSCO fasse pour que les congolais se confient en elle ?

R9 : La MONUSCO doit agir lorsqu'il y a des troubles dans des provinces ;

Q10 : Avez-vous autres choses à ajouter ?

R10 : Non

Entretien 5

Réalisé avec Monsieur MIDUBO MIDUBO Elie, 27 ans Célibataire

Profession : Avocat, en date du lundi 3/8/2017

Q1 : Connaissez-vous la MONUSCO ?

R1 : Oui

Q2 : Est-elle un service du Gouvernement Congolais ou un organisme international ?

R2 : Organisme international ;

Q3 : Quelles sont des missions de maintien de la paix précédentes à la MONUSCO ?

R3 : ONUC et MONUC ;

Q4 : Comment l'apercevez-vous ou quelle perception avez-vous sur la MONUSCO ?

R4 : Une organisation à double face ; tantôt elle contribue au développement, mais n'assure pas la protection et la paix aux congolais ;

Q5 : Accomplit-elle avec compétence et efficacité sa mission ?

R5 : Non

Pourquoi ?

Réponse : depuis qu'elle est là, il n'y a pas de paix en RDC, où est sa raison d'être ?

Q6 : Les informations qu'elle livre à la population congolaise sont-elles véridiques ?

R6 : Non

Q7 : Avez-vous confiance en elle ?

R7 : Non

Pourquoi ? : Je ne sais pas ;

Q8 : Est-elle crédible auprès des congolais ?

R8 : Non

Pourquoi ? :

Quand on a pas ce qu'on aime, on aime ce qu'on a ;

Q9 : Que faudrait-il que la MONUSCO fasse pour que les congolais se confient en elle ?

R9 : Assurer la paix aux congolais ;

Q10 : Avez-vous autres choses à ajouter ?

R10 : Non

Entretien 6

Réalisé avec Monsieur POY LOSAKA Gabriel, 42 ans, Marié

Profession : Avocat, en date du lundi 3/8/2017

Q1 : Connaissez-vous la MONUSCO ?

R1 : Oui ;

Q2 : Est-elle un service du Gouvernement Congolais ou un organisme international ?

R2 : Organisme international ;

Q3 : Quelles sont des missions de maintien de la paix précédentes à la MONUSCO ?

R3: ONUC et MONUC ;

Q4 : Comment l'apercevez-vous ou quelle perception avez-vous sur la MONUSCO ?

R4 : Une organisation qui investit de l'argent pour en tirer les bénéfices ;

Q5 : Accomplit-elle avec compétence et efficacité sa mission ?

R5 : Non ;

Pourquoi ?

Réponse : chaque fois qu'il y a présence des agents de la MONUSCO dans les parties du territoire national, il y a toujours des faits détestables posés par la MONUSCO, où est son sens de maintien de la paix ?

Q6 : Les informations qu'elle livre à la population congolaise sont-elles véridiques ?

R6 : Non ;

Q7 : Avez-vous confiance en elle ?

R7 : Non ;

Pourquoi ?

Elle est impliquée, par le biais de ses agents, dans les viols, la vente des matières premières et des armes ;

Q8 : Est-elle crédible auprès des congolais ?

R8 : Non ;

Pourquoi ? :

R : Il y a des actes posés par la MONUSCO qui sont incompréhensibles par rapport à sa mission de maintien de la paix surtout lorsque ces agents sont impliqués dans la vente des armes ;

Q9 : Que faudrait-il que la MONUSCO fasse pour que les congolais se confient en elle ?

R9 : Assurer convenablement sa mission de protection de la population civile et de maintien de la paix ;

Q10 : Avez-vous autres choses à ajouter ?

R10 : Non.

Entretien 7

Réalisé avec Madame KITETE LOKOMBE Nacha, Mariée

Profession : Journaliste, en date du lundi 3/8/2017

Q1 : Connaissez-vous la MONUSCO ?

R1 : Oui ;

Q2 : Est-elle un service du Gouvernement Congolais ou un organisme international ?

R2 : Organisme international

Q3 : Quelles sont des missions de maintien de la paix précédentes à la MONUSCO ?

R3 : La lutte concernant les Raia-Mutomboki et les Yakatumba

Q4 : Comment l'apercevez-vous ou quelle perception avez-vous sur la MONUSCO ?

R4 : Elle est très confiante et objective dans des perceptives en RDC
Pourquoi ?

Réponse : Parce que grâce à la MONUSCO que la situation sécuritaire s'est établi en RDC surtout à l'Est du pays ;

Pourquoi ? :

R : A cause de la résurgence des groupes armés à l'Est du pays ;

Q5 : Accomplit-elle avec compétence et efficacité sa mission ?

R5: Oui ;

Q6 : Les informations qu'elle livre à la population congolaise sont-elles véridiques ?

R6: Oui ;

Q7 : Avez-vous confiance en elle ?

R7: Oui ;

Pourquoi ? :

R : Parce que je pense la MONUSCO fait de tout son possible pour que la paix règne dans ce pays ;

Q8 : Est-elle crédible auprès des congolais ?

R8: Oui ;

Q9 : Que faudrait-il que la MONUSCO fasse pour que les congolais se confient en elle ?

R9 : La MONUSCO doit élargir sa vision concernant la protection des civils sur toute l'étendue du territoire national ;

Q10 : Avez-vous autres choses à ajouter ?

R10 : Non.

Entretien 8

Réalisé avec Monsieur MAKIADI BATEKILA Makiadi, 40 ans Marié

Profession : Fonctionnaire de l'Etat, en date du lundi 3/8/2017.

Q1 : Connaissez-vous la MONUSCO ?

R1 : Oui ;

Q2 : Est-elle un service du gouvernement congolais ou un organisme international ?

R2 : Organisme international ;

Q3 : Quelles sont des missions de maintien de la paix précédentes à la MONUSCO ?

R3 : ONUC et MONUC ;

Q4 : Comment l'apercevez-vous ou quelle perception avez-vous sur la MONUSCO ?

R4 : Une organisation servant les intérêts de la Majorité ;

Pourquoi ? Parce que c'est grâce à la MONUSCO que les congolais peuvent pousser un ouf de soulagement ;

Q5 : Accomplit-elle avec compétence et efficacité sa mission ?

R5 : Oui ;

Pourquoi ?

Réponse : Parce que j'entends parler de ses œuvre à la télévision ;

Pourquoi ?

R : Parce qu'avec un peu de temps, la paix règnera sur toute l'étendue du territoire congolais ;

Q6 : Les informations qu'elle livre à la population congolaise sont-elles véridiques ?

R6 : Non

Q7 : Avez-vous confiance en elle ?

R7 : Non

Q8 : Est-elle crédible auprès des congolais ?

R8 : Oui ;

Q9 : Que faudrait-il que la MONUSCO fasse pour que les congolais se confient en elle ?

R9 : Qu'elle développe beaucoup de stratégies de relations publiques afin que la population ait confiance en elle ;

Q10 : Avez-vous autres choses à ajouter ?

R10 : Non

Entretien 9

Réalisé avec Monsieur LOTOMBO MISABEO Tristan, 21 ans, Célibataire

Profession : Etudiant, en date du lundi 3/8/2017

Q1 : Connaissez-vous la MONUSCO ?

R1 : Oui ;

Q2 : Est-elle un service du gouvernement congolais ou un organisme international ?

R2 : Organisme international ;

Q3 : Quelles sont des missions de maintien de la paix précédentes à la MONUSCO ?

R3 : ONUC et MONUC ;

Q4 : Comment l'apercevez-vous ou quelle perception avez-vous sur la MONUSCO ?

R4 : Je l'aperçois comme un organisme qui sert à aider la population congolaise et l'armée congolaise, mais elle ne devrait pas prendre la place des FARDC, car c'est tout d'abord à celles-ci de pouvoir s'occuper du maintien de la paix sur l'étendue territoriale de la RDC ;

Q5 : Accomplit-elle avec compétence et efficacité sa mission ?

R5 : Non ;

Pourquoi ?

R: La Mission de la MONUSCO devrait être seule responsable du maintien de la paix, la stabilité territoriale en RDC, ce n'est pas pratiquement le cas, parce que des troubles subsistent encore sur toute l'étendue de la RDC, en dépit de la présence de forces de la MONUSCO dans le milieu où subsistent les troubles.

Q6 : Les informations qu'elle livre à la population congolaise sont-elles véridiques ?

R6 : Non ;

Q7 : Avez-vous confiance en elle ?

R7 : Non ;

Pourquoi ? :

R : Depuis le début de sa mission, jusqu'à présent son résultat n'a pas (toujours été satisfaisant par rapport à l'objectif de sa mission. Ce qui fait qu'on la juge inefficace ;

Q8 : Est-elle crédible auprès des congolais ?

R8 : Non ;

Pourquoi ? :

R : Au début de sa mission les congolais s'entendaient au calme (à la paix), mais ce qui n'est pas toujours le cas. Par contre, les troubles s'accroissent du jour au lendemain. Ce qui est le cas surtout à l'Est du pays est plus précisément au nord et au Sud-Kivu, et dans la province de Kasai ;

Q9 : Que faudrait-il que la MONUSCO fasse pour que les congolais se confient en elle ?

R9 : Elle devrait faire de tout son possible pour établir et maintenir la paix sur toute l'étendue de la RDC, surtout dans des zones « rouges » ;

Q10 : Avez-vous autres choses à ajouter ?

R10 : Non.

Entretien 10

**Réalisé avec Monsieur MAKIADI BATEKILA MAKIADI, 40 ans, Marié
Profession : Fonctionnaire de l'Etat, en date du lundi 3/8/2017.**

Q1 : Connaissez-vous la MONUSCO ?

R1 : Oui ;

Q2 : Est-elle un service du Gouvernement Congolais ou un organisme international ?

R2 : Organisme international ;

Q3 : Quelles sont des missions de maintien de la paix précédentes à la MONUSCO ?

R3 : MONUC et ONUC ;

Q4 : Comment l'apercevez-vous ou quelle perception avez-vous sur la MONUSCO ?

R4 : Comme une force à tendance politique au profit de la communauté internationale ;

Q5 : Accomplit-elle avec compétence et efficacité sa mission ?

R5 : Non ;

Pourquoi ?

R : Elle ne parvient pas à sécuriser la population selon son mandat. La population continue d'être tuée par les milices ;

Q6 : Les informations qu'elle livre à la population congolaise sont-elles véridiques ?

R6 : Non ;

Q7 : Avez-vous confiance en elle ?

R7 : Non ;

Pourquoi ?

R : Elle constitue un rempart pour les abus des soldats gouvernementaux ;

Q8 : Est-elle crédible auprès des congolais ?

R8 : Non ;

Pourquoi ? :

R : Elle ne parvient pas à respecter sa propre mission ;

Q9 : Que faudrait-il que la MONUSCO fasse pour que les congolais se confient en elle ?

R9 : Respecter sa propre mission en protégeant réellement la population ;

Q10 : Avez-vous autres choses à ajouter ?

R10 : Non.

Section 3: Interprétation des résultats

Après analyse des données recueillies lors de notre entretien, nous avons tiré des considérations suivantes :

- A la question de savoir si nos enquêtés connaissent la MONUSCO, tous nos enquêtés, soit 100%, ont affirmé qu'ils la connaissent ;

-A la question de savoir si la MONUSCO est un service du Gouvernement Congolais ou un organisme international, tous nos enquêtés ont reconnu qu'elle est un service international ;

- A la question de savoir si la MONUSCO accomplit avec compétence et efficacité sa mission, deux personnes sur dix, soit 20 %, ont affirmé qu'elle accomplit sa mission avec compétence et 8 personnes soit 80% ont affirmé le contraire ;

- A la question de savoir si la MONUSCO est crédible auprès des congolais, deux personnes, soit 20% de nos enquêtés, ont répondu

par l'affirmative et 8 personnes, soit 80 %, ont affirmé le contraire c'est-à-dire qu'ils ont affirmé que cette institution d'appui à la démocratie n'est pas crédible auprès de la population congolaise ;

-A la question de savoir si nos enquêtés ont la confiance en la MONUSCO, sur dix personnes interviewées, deux personnes, soit 20 %, ont affirmé qu'elles n'ont pas confiance en la MONUSCO et 8 personnes, soit 80%, n'ont confiance en cette Opération de Maintien de la Paix.

A ce propos, les réponses étaient diverses, cette organisation était perçue tantôt comme un instrument de l'impérialisme occidental ; un organisme contrôlé, c'est-à-dire, un couteau à deux tranchants ; une force au profit des étrangers ; comme une organisation qui cherche l'argent en envoyant ses agents sur terrain, mieux un architecte du malheur en RDC ; une organisation à double face ; un organisme qui n'assure pas la protection et la paix aux congolais ; une organisation qui investit de l'argent pour en tirer les bénéficiaires ; une organisation servant les intérêts de la majorité ; une force à tendance politique au profit de la communauté internationale. Une autre opinion était exprimée à propos selon laquelle une portion était très confiante en la MONUSCO, car elle l'a trouvée très objective dans des perspectives de la paix en RDC, ou comme un organisme qui sert à aider la population congolaise et l'armée congolaise dans le rétablissement de la paix dans le pays;

-A la question de savoir si les informations qu'elle livre à la population congolaise sont-elles véridiques ; 2 personnes sur les dix interviewées, soit 20 %, ont répondu par l'affirmative, 7 personnes, soit 70%, ont répondu par la négative et une personne soit 10 % n'ont rien signalé ;

- A la question de savoir quelles sont des missions de maintien de la paix précédentes à la MONUSCO, huit personnes sur dix, soit 80 % de nos enquêtés, ont reconnu les missions précédentes à la MONUSCO c'est -à-dire ONUC et MONUC ;

- A la question de savoir que faudrait-il que la MONUSCO fasse pour que les congolais se confient en elle, les avis ont été divers. Pour les uns, elle doit être impartiale, cesser d'être l'instrument des impérialistes qui la financent et maintenir réellement la paix ; elle

doit être tranchante sur la question d'insécurité à l'Est du Pays ; elle doit lutter et éradiquer les forces négatives ; elle doit agir lorsqu'il y a des troubles dans des provinces ; elle doit assurer la paix aux congolais ; elle doit assurer convenablement sa mission de protection de la population civile et de maintien de la paix ; elle doit élargir sa vision concernant la protection des civils sur toute l'étendue du territoire national ; elle doit développer beaucoup de stratégies de relations publiques afin que la population ait confiance en elle ; elle devrait faire de tout son possible pour établir et maintenir la paix sur toute l'étendue de la RDC, surtout dans des zones « rouges » ; elle doit respecter sa propre mission en protégeant réellement la population ;

- A la question de savoir si nos enquêtés avaient quelque chose à proposer sur la mission de la MONUSCO RDC, les avis ont été également divers, il y a ceux qui ont jugé bon que le critère sur lequel on se base pour fixer le nombre d'effectifs du personnel de la MONUSCO en RDC soit connu par les congolais. Les autres ont donné un avis contraire c'est - à-dire ils n'avaient rien à signaler.

CONCLUSION

Notre enquête a porté sur « La Crédibilité de la MONUSCO auprès de la population Kinoise. Enquête journalistique menée au Quartier –Ma Campagne- dans la Commune de Ngaliema».

Dans cette recherche, nous sommes partie de la question spécifique : la MONUSCO est –elle crédible auprès des habitants du quartier « Ma campagne » dans la Commune de Ngaliema ?

A cette question spécifique de recherche, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle la crédibilité d'une opération de maintien de la paix dépend de la manière dont-elle a été perçue par la population concernée.

Pour tester la validité de cette hypothèse, nous avons utilisé la méthode d'étude de cas ainsi que les techniques d'observation, d'analyse documentaire et d'entretien.

Comme cadre théorique, nous avons recouru aux théories de crédibilité et de perception. Ces deux théories nous ont aidée à comprendre comment la MONUSCO est perçue par la population sous examen et quel degré de confiance elle lui accorde.

L'économie de notre travail se présente comme suit : outre l'introduction et la conclusion, notre travail est subdivisé en en trois chapitres. Le premier chapitre a circonscrit le cadre conceptuel et théorique, le deuxième a porté sur la présentation de la Commune de Ngaliema, notre cadre empirique de recherche, et le troisième chapitre a rendu les résultats de notre enquête sur terrain.

Notre enquête sur terrain a confirmé notre hypothèse de départ.

En effet, après analyse, nous sommes arrivées aux résultats suivants :

- La majorité de nos enquêtés connaissent la MONUSCO ;
- Ils connaissent son statut de service (institution) international et d'autres missions qui l'ont précédée à savoir l'ONUC et la MONUC ;

- Ils aperçoivent la MONUSCO comme une machine au service de l'impérialisme œuvrant contre les intérêts de la RD-Congo ;
- En fait, ils pensent qu'elle n'accomplit pas avec compétence sa mission, les informations qu'elle livre ne sont pas véridiques ;
- Par conséquent, ils n'ont pas confiance en elle, en d'autres termes cette Opération de Maintien de la Paix n'est pas crédible auprès d'eux ;
- Comme suggestions, les avis ont été divers, la majorité de nos enquêtés qui pensent que la MONUSCO devrait être impartiale, cesser d'être l'instrument des impérialistes, être tranchante sur la question de l'insécurité à l'Est et au Centre du pays, lutter pour éradiquer les forces négatives, assurer réellement la paix et la protection aux congolais, développer les stratégies de Relations Publiques.

Pour notre part, le constat sur la crédibilité des kinois en général et des habitants du Quartier « Ma Campagne » est amer.

Cette situation est due au déficit au niveau de la communication institutionnelle, celle-ci entendue comme « une gestion professionnelle de l'ensemble des actions de communication d'une institution, exaltant ses valeurs, ses performances, afin de valoriser son image et sa notoriété auprès de ses publics tant internes qu'externes⁵¹.

Ainsi, proposons- nous que la MONUSCO améliore ses stratégies de Relations Publiques afin que les congolais, les kinois, en général, et les habitants du quartier « Ma Campagne », en particulier, aient confiance en elle.

⁵¹ Pombo Ngunza D.A, *Communication des Entreprises Commerciales en République Démocratique du Congo*, Paris, l'Harmattan, 2016, Pp.26-27

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

1. Ballaloud J., *L'ONU et les Opérations de Maintien de la Paix*, PUF, Paris, 1996 ;
2. Balle F., *Médias et société : presse audiovisuelle, télécommunication, multimédia, télématique*, Paris, Editions, 1990 ;
3. Bonneville L. et al. , *Introduction aux méthodes de recherche*, Montréal (Québec), Gaëtan, Marin Editions, 2007 ;
4. Bonneville, L., et al., *Introduction aux méthodes de recherche en communication*, Gaëtan Morin, Montréal (Québec), 2007 ;
5. Grawitz M., *Méthodes des sciences sociales*, PUF, Paris, 1990 ;
6. Guibert, J., et al ., *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, Paris, 1967 ;
7. Gurvitch G., *Traité de sociologie*, Tome I, PUF, Paris, 1962 ;
8. Kuyunsa B. et Shomba K., *Initiation aux méthodes en sciences sociales*, PUZ, 1995 ;
9. Lauriane Gaud, *Qu'est-ce qu'une enquête journalistique ?* , PUF, Paris, 1982 ;
10. ONU, *Opérations de maintien de la paix des Nations - Unies : Principes et Orientations*, Département de l'Appui aux missions, New York, 2008 ;
11. Petrof, J. *La perception. Eléments théoriques et empiriques*, PUF, Paris, 1992,
12. Pombo Ngunza D.A., *Communication des Entreprises Commerciales en République Démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2014
13. Williame J.C., *Opération de Maintien de la Paix et le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies*, PUF, Paris, 1994 ;

II. DICTIONNAIRES

1. Dictionnaire Encyclopédique, Tome 3, 1984 ;
2. Grand dictionnaire encyclopédique, Tome 8, Librairie Larousse, Paris 1982 ;
3. Grand dictionnaire encyclopédique, Tome 4, Librairie Larousse, Paris, 1982

III. TFC et MEMOIRES

1. Mulumba Kadima Y., La Politique Externe de la MONUSCO : Analyse des outils de communication, Mémoire ; IFASIC ; 2016 ;
2. Ntumba Tshimbundu L., « La communication de l'ONU dans la vulgarisation de l'action d'une mission de maintien de la paix .Cas de la MONUSCO », Mémoire, IFASIC, 2012 ;
3. Weka Londjondjo C., Analyse critique de la communication institutionnelle de la MONUSCO à travers son Magazine MONUSCO Réalités, Mémoire, IFASIC, 2011 ;
4. Mbusa Kahudira, La contribution des ONG dans la lutte contre la faim à Kinshasa, regards sur le JEEP (enquête reportage), TFC IFASIC 1993.

IV. NOTES DES COURS

1. Kokolo Thamba D., Organisations Internationales, Deuxième Licence, IFASIC, 2009 ;
2. Wawa Mozanimu G.J. Cours méthodologie de la presse écrite, G2, IFASIC, 2014.

V. AUTRES DOCUMENTS

1. Dictionnaire Encyclopédique, Tome 3 ;
2. Le magazine officiel de la ville de Kinshasa « Regard sur Kinshasa » n°15, octobre 2008, p.36.

VI. ENTRETIEN

1. Interview avec le chef du personnel de la Commune de Ngaliema, Monsieur MAKUKILA MAZAMBI.

VII. WEBOGRAPHIE

1. [http //WWW.linternaute.com/encyclopédie /frDéinition-action /ce/](http://WWW.linternaute.com/encyclopédie/frDéinition-action/ce/)
2. [http //WWW.linternaute.com/encyclopédie /frDéinition-action /ce/](http://WWW.linternaute.com/encyclopédie/frDéinition-action/ce/)
3. Garrion Gaud, Qu'est-ce qu'une enquête journalistique ?, site web les infos.
4. Marion Breuil, Qu'est-ce qu'une enquête sociologique, Wikipédia. Com
5. [https//monusco.unimissions.org](https://monusco.unimissions.org)
6. [https// fr.wikipedia.org/wikimission-de l'organisation-des nations unies-rdc-note 13](https://fr.wikipedia.org/wikimission-de-l'organisation-des-nations-unies-rdc-note-13)

Table de Matières

Epigraphe.....	I
Dédicace.....	II
Remerciements.....	III
INTRODUCTION	1
1. Problématique.....	1
2. Hypothèse	6
3. Méthode et techniques	6
4. Intérêt du sujet.....	7
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE	8
Section I : Cadre conceptuel.....	8
1.1.1. Crédibilité.....	8
1.1.2. Opération de maintien de la Paix.....	9
a. Fondement juridique des OMP.....	12
b. Buts de l'ONU	13
c. Principes de l'ONU	14
d. Pouvoirs de l'ONU.....	14
1. Objectifs des opérations de maintien de la paix	14
1.1. Caractéristiques des opérations de maintien de la paix	15
1.2. Commandement des Opérations de Maintien de la Paix.....	15
1.3. Catégories des Opérations de Maintien de la Paix	15
1.4. Rôles des Opérations de Maintien de la Paix	16
a. Prévention des conflits.....	16
b. Rétablissement de la paix	16
c. Consolidation de la paix	18
I.1.2. Population.....	19
1.1.3. Enquête journalistique.....	21
1.1.4. Perception	23
Définition.....	23

Section II : Cadre théorique	25
1.2.1. Théorie de crédibilité	25
1.2.2. Théorie de la perception	26
1. Notion	26
2. Rôle et statut de la perception	29
CHAPITRE II – PRESENTATION DU CADRE CONTEXTUEL.....	32
Section I : MONUSCO	32
II.1.1. Localisation et historique	32
I.1.2. Objectifs et mandat de la Mission	35
1.1.3. Budget et effectifs	36
<i>Source : Elaboration propre.....</i>	<i>39</i>
I.1.4. Structures et organisation	39
b) Bureau Conjoint des Nations-Unies aux droits de l'Homme...	46
c) Bureau Genre	46
1.2.6. Sièges de secteur	47
Section II : Présentation de la Commune de Ngaliema.....	48
2.2.1. Les éléments géographiques	48
2.2.2. Historique.....	49
2.2.3. Organisation Administrative	50
CHAPITRE III PRESENTATION DES RESULTATS	52
Section I. Protocole méthodologique	52
Section II : Présentation des résultats de l'entretien.....	56
Section 3: Interprétation des résultats	67
CONCLUSION	70
Table de Matières.....	75
ANNEXES.....	77

ANNEXES

ANNEXE I : GUIDE D'ENTRETIEN

Q1 : Connaissez-vous la MONUSCO ?

Q2 : Est-elle un service du gouvernement congolais ou un organisme international ?

Q3 : Quelles sont des missions de maintien de la paix précédentes à la MONUSCO ?

Q4 : Comment l'apercevez-vous ?

Q5 : Accomplit-elle avec compétence et efficacité sa mission ?

Pourquoi ?

Q6 : Les informations qu'elle livre à la population congolaise sont-elles véridiques ?

Q7 : Avez-vous confiance en elle ?

Pourquoi ? :

Q8 : Est-elle crédible auprès des congolais ?

Pourquoi ? :

Q9 : Que faudrait-il que la MONUSCO fasse pour que les congolais se confient en elle ?

Q10 : Avez-vous autres choses à ajouter ?

ANNEXE II : LEADERSHIP DE LA MONUSCO

Maman Sambo Sidikou (Niger)
Représentant spécial du Secrétaire
général

M. Sidikou succède à l'Allemand Martin
Kobler.

Apportant une vaste expérience à son
nouveau poste, avec plus de 25 ans dans
les services nationaux et extérieurs du
Niger, l'Organisation des Nations Unies et
en tant que haut fonctionnaire de l'Union
africaine, M. Sidikou était
précédemment le Représentant spécial
de l'Union africaine pour la Somalie et
Chef de la Mission de l'Union africaine en
Somalie (AMISOM).

Il a occupé divers postes de
responsabilité au sein du
gouvernement du Niger depuis 1976,
plus récemment en tant qu'ambassadeur
aux États-Unis (2011 à 2014). En 1999,
il a été chef de cabinet du Président de la
République, avec rang de ministre, et
entre 1997 et 1999, ministre des
Affaires étrangères et de l'intégration
africaine. Il a également servi en tant
que chef de cabinet du premier ministre
et directeur de la télévision nationale au
sein du ministère de l'Information.

Entre 1999 et 2011, M. Sidikou a
travaillé pour la Banque mondiale à
Washington, DC, pour le Fonds des
Nations Unies pour l'enfance au Nigeria,
l'Afghanistan, l'Irak et la Jordanie, ainsi
que pour Save the Children-UK au

Rwanda et la République démocratique du Congo.

M. Sidikou est titulaire d'un doctorat en éducation de l'Université d'État de Floride. Il est marié et a deux enfants.

David Gressly (États-Unis)

Représentant spécial adjoint pour les opérations et l'état de droit au sein de la MONUSCO



M. Gressly a une vaste expérience dans les missions de maintien de la paix, ayant été dernièrement Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, et Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire des Nations Unies et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Il a également été Coordonnateur régional dans la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), après avoir travaillé pendant plus de 20 ans au sein du système des Nations Unies, y compris au Sénégal, en tant que Coordonnateur humanitaire régional pour la région du Sahel.

M. Gressly est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'« American Graduate School of International Management de Glendale », de l'Arizona, aux États-Unis.

Né en 1956, il est marié et père de six enfants.



Mamadou Diallo (Guinée)
Représentant spécial adjoint du
Secrétaire général

M. Mamadou Diallo était précédemment Directeur régional pour l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Il apporte à ses nouvelles fonctions de nombreuses années d’expérience au sein du système des Nations Unies dont plus de deux décennies à des postes de plus en plus élevés de responsabilité et de direction, dans les opérations de développement et humanitaires aux niveaux national, régional et international.

Jusqu’en 2012, M. Diallo était Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire des Nations Unies, et Représentant résident du PNUD à Asmara en Érythrée. Il a été Représentant du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) au Mali de 2005 à 2009 et en Sierra Leone de 2001 à 2005. Avant ces nominations, il était Conseiller régional du FNUAP pour les questions de santé maternelle et de planification familiale, au Sénégal et en RDC, et médecin et chef du personnel médical en Guinée.

Médecin diplômé de la Faculté de médecine de l’Université de Conakry en Guinée, M. Diallo est également titulaire d’une maîtrise de santé publique de l’Université de San Diego en Californie et d’un diplôme spécial de santé publique

de l'Université catholique de Louvain en Belgique.

M. Diallo est marié et père de trois enfants.



Général de corps d'armée Derick Mbuyiselo Mgwebi (Afrique du Sud)
Commandant de la Force

Le général de corps d'armée Mgwebi a plus de 35 ans d'expérience militaire aux niveaux national et international. En 1991, il fut nommé à la tête de l'Unité spéciale des Forces de défense nationale de l'Afrique du Sud et, en 1993, Directeur de la formation et des opérations. Il était Secrétaire aux affaires militaires du Ministère de la défense, de 1995 à 1997, puis affecté au centre de commandement de Mpumalanga Command de 1997 à 2002, avant d'être nommé Directeur de l'Armée de terre de l'Afrique du Sud. De 2004 à 2006, il avait dirigé la Force de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). De 2007 à 2011, le général de corps d'armée Mgwebi était Chef des ressources humaines des Forces de défense nationale de l'Afrique du Sud. Il était précédemment Chef d'état-major des Forces de défense nationale d'Afrique du Sud.

Le général de corps d'armée Mgwebi est titulaire d'un diplôme en gestion de la défense, ainsi que d'un diplôme en gestion d'entreprise, obtenu à l'Université d'Afrique du Sud.

Né en 1956, il est marié et père de deux enfants.



Commissaire Awalé Abdounasir (Djibouti)
 Chef de la police

Le Commissaire Awalé Abdounasir, un ressortissant de Djibouti est actuellement le Chef de la Composante Police de la MONUSCO, poste qu'il occupe depuis le 22 février 2016. Il vient de quitter la MINUSMA où il a occupé le même poste pendant 29 mois.

Avant sa nomination comme Chef de la police de la MINUSMA, le Commissaire Awalé a servi à l'ONUCI durant cinq (5) années consécutives dans diverses positions. Il a commencé comme Officier de Police des Nations Unies (officier de patrouille), puis successivement Chef de station, Assistant spécial du Commissaire de Police, Chef de la Réforme et de la Section de Renforcement des Capacités des Forces de Sécurité locales, Adjoint au Commissaire de Police et enfin Commissaire de police par intérim.

Il est titulaire d'un Master en Droit et en Politique de Sécurité de l'Université de Lyon III et d'un Master en Biochimie de l'Université de Rennes (France).

Il a été Professeur avant de rejoindre la police et a plus de 18 ans d'expérience de police. Il est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Saint Cyr au Mont d'Or (France). Il a également participé à plusieurs programmes de formation sur la lutte contre le terrorisme et la gestion des catastrophes aux Etats-Unis.

Le Commissaire Awalé, au cours de sa carrière dans la police nationale de son

pays, a occupé divers postes de responsabilité dont ceux de Directeur du Laboratoire de la Police Technique et Scientifique, Directeur de l'Académie de Police et, Chef de Cabinet au Ministère de l'Intérieur de Djibouti.

Le commissaire Awalé est marié et père de 5 enfants.

CHEFS DE BUREAU

BENI : Mr. Warner Ten Kate

BUKAVU: Mr. Soro Karna

BUNIA: Mr. Julius Fondong

DUNGU : Mme. Alexandra Trabattoni

GOMA : Mr. Daniel Ruiz

KALEMIE : Mr. Jacob Mogeni

KANANGA: Mr. Charles Frisby

KISANGANI : Mme Assetou Sanogo

UVIRA : Mr. Md Abdellahi Ould Md Elhacen

ANNEXE III : Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo



Cet article concerne un événement en cours.

Ces informations peuvent manquer de recul, ne pas prendre en compte des développements récents ou changer à mesure que l'événement progresse. Le titre lui-même peut être provisoire.

N'hésitez pas à l'améliorer en veillant à **citer vos sources**.

La dernière modification de cette page a été faite le 7 avril 2017 à 18:01.

Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo



Abréviation	MONUSCO
Type	Opération de maintien de la paix
Siège	12 av. des Aviateurs (La Gombe, Kinshasa)
Commandement de la force	 Carlos Alberto dos Santos Cruz  Jacques Desilets (police)
Financement	1 398 475 300 \$ (juillet 2014 – juin 2015)

Contribution et personnel

Contributeurs	[afficher] 57 États
Observateurs militaires	462 observateurs
Troupe	19 461 soldats

Policiers	1 090 policiers
Civils locaux	2 725 civils
Civils internationaux	937 civils
	472 volontaires des Nations unies
Pertes	93 morts

[modifier](#) 

La **Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo, MONUC** en sigle de 1999 au 30 juin 2010, et **MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo¹)** depuis le 1^{er} juillet 2010, est une mission de maintien de la paix en République démocratique du Congo de l'ONU. Elle a été créée par la résolution 1279² du Conseil de sécurité en date du 30 novembre 1999.

Le budget annuel de la MONUC est d'environ 1,5 milliard de dollars³. La MONUC a été préparée par trois résolutions du Conseil de sécurité et la situation en République démocratique du Congo a donné lieu à une cinquantaine de résolutions⁴ du Conseil de sécurité de 1999 à 2008. Elle a été dirigée pendant les deux premières années par l'ambassadeur Morjane de Tunisie.

Le quartier général de cette mission a été installé à Kinshasa, avec en outre la division de la RDC en 6 secteurs, ayant chacun un QG de secteur.

La MONUC, en collaboration avec l'ONG Fondation Hironnelle, a fondé en 2002 Radio Okapi, devenu le média le plus écouté en RDC^[réf. nécessaire].

Sommaire

- 1 Historique
- 2 Sièges de secteur
- 3 Budget et effectif
 - 3.1 Effectifs
 - 3.2 Commandants
- 4 Abus sexuels
- 5 Sources
 - 5.1 Références
 - 5.2 Bibliographie

- 5.2.1 Articles
- 5.2.2 Résolutions du Conseil de sécurité
- 6 Annexes
 - 6.1 Articles connexes
 - 6.2 Liens externes

Historique

La situation en République démocratique du Congo est d'une très grande complexité. En 1999, cette situation héritait de l'état de déliquescence dans lequel le régime de Mobutu a laissé le pays, et donc d'un État déstructuré qui avait été artificiellement créé par la colonisation, d'un territoire grand comme l'Europe et peuplé par seulement 60 millions d'habitants, d'une population très variée parlant 250 langues, dont des congolais rwandophones, de l'installation depuis 1994 dans l'Est du pays du noyau des anciennes milices génocidaires et des anciennes Forces armées rwandaises décidées à se servir du Kivu pour reconquérir le Rwanda. À cela s'ajoutait le pillage permanent dont souffre ce pays victime de ses immenses richesses depuis deux siècles, dont sont responsables de nombreuses multinationales qui ont des relais utilisant les rivalités locales⁵. Enfin, depuis 1998, la deuxième guerre du Congo complique encore la situation.

Créée pendant la Deuxième guerre du Congo pour tenter de ramener la paix dans ce pays, elle fait face à la guerre du Kivu pour limiter les pertes parmi la population civile, faire respecter les accords de cessez-le-feu et faire rentrer au Rwanda les ex-génocidaires rwandais.

Les cinquante résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies depuis 1999 et les 17 000 casques bleus actuellement déployés en RDC n'ont pu jusqu'à maintenant ramener la paix. Une opération militaire autorisée par l'ONU, européenne et ponctuelle, l'opération Artémis, est venue soutenir en 2003 la MONUC, au nord du Kivu en Ituri.

En octobre 2008, alors que le conflit a repris dans le nord Kivu, la Monuc doit faire face à la démission de son commandant deux mois après sa prise de fonction⁶.

À partir du 25 octobre 2013⁷, les forces congolaises appuyées par une brigade d'intervention de l'ONU lancent une offensive avec des moyens lourds : plus de 3 600 militaires congolais déployant des chars

T-55 et des véhicules de combat d'infanterie BMP-2 et la brigade de la force d'intervention de la MONUSCO appuyé par de l'artillerie, des Mi-35 de l'armée ukrainienne, trois Denel AH-2 Rooivalk de la force aérienne sud-africaine (qui interviennent à partir du 4 novembre)⁸ lancent une offensive générale⁹ dans la zone de 700 km² contrôlée par le M23 qui déclare qu'elle dépose les armes le 5 novembre 2013¹⁰. Le rôle de la MONUSCO a été confirmé et repris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région¹¹ de 2013.

Sièges de secteur



Déploiement de la MONUC en décembre 2009.

- QG MONUC : Kinshasa
- Secteur 1 : Mbandaka
- Secteur 2 : Kisangani
- Secteur 3 : Kananga
- Secteur 4 : Kalemie
- Secteur 5 : Kindu
- Secteur 6 : Bunia

Le QG de Kinshasa se trouve sur le boulevard du 30 juin, en plein quartier des affaires (commune de Gombe), à quelques centaines de mètres des principales ambassades (Belgique, France, États-Unis) et des grands hôtels (Hôtel Memling). La principale base logistique et ses dépôts est située au sud-est de la ville, dans la commune de Limete. Une autre implantation importante se trouve située au sud-ouest de la Gombe (quartier Socimat), à proximité de la baie de Ngaliema.

Budget et effectif

En 2012 la MONUC dispose d'un budget de 1,490 milliard de dollars. L'effectif déployé de plus de 23 000 personnes dépasse l'effectif autorisé (22 016 personnes)¹².



































Effectifs









Le général J. Baillaud en 2013.

À la date du 19 octobre 2011, la MONUSCO comptait un effectif de 18 914 personnes dont 16 819 militaires, 741 observateurs militaires et 1 354 policiers¹³ :

-  Afrique du Sud : 1 202 militaires et 12 observateurs militaires ;
-  Algérie : 5 observateurs militaires ;
-  Bénin : 450 militaires, 14 observateurs militaires et 21 policiers ;
-  Bangladesh : 2 523 militaires, 30 observateurs militaires et 387 policiers ;
-  Belgique : 22 militaires, 5 observateurs militaires et 1 policier ;
-  Bolivie : 10 observateurs militaires ;
-  Bosnie-Herzégovine : 5 observateurs militaires ;
-  Brésil : 1 Force Commander et 6 militaires staff
-  Burkina Faso : 9 observateurs militaires et 18 policiers ;
-  Cameroun : 5 observateurs militaires et 19 policiers ;
-  Canada : 8 observateurs militaires et 4 policiers ;
-  République centrafricaine : 14 policiers ;
-  Chine : 218 militaires et 16 observateurs militaires ;
-  Côte d'Ivoire : 35 policiers ;
-  Danemark : 2 observateurs militaires ;
-  Égypte : 1 000 militaires, 24 observateurs militaires et 144 policiers ;
-  Espagne : 2 observateurs militaires ;
-  États-Unis : 2 observateurs militaires ;
-  France : 5 observateurs militaires et 9 policiers ;
-  Ghana : 462 militaires et 27 observateurs militaires ;

-  Guatemala : 150 militaires et 8 observateurs militaires ;
-  Guinée : 22 policiers ;
-  Inde : 3 707 militaires, 60 observateurs militaires et 255 policiers ;
-  Indonésie : 175 militaires et 17 policiers ;
-  Irlande : 3 observateurs militaires ;
-  Jordanie : 220 militaires, 25 observateurs militaires et 9 policiers ;
-  Kenya : 24 observateurs militaires ;
-  Madagascar : 17 policiers ;
-  Mali : 19 observateurs militaires et 27 policiers ;
-  Malawi : 17 observateurs militaires ;
-  Malaisie : 15 observateurs militaires ;
-  Maroc : 848 militaires et 5 observateurs militaires ;
-  Mongolie : 2 observateurs militaires ;
-  Mozambique : 1 observateur militaire ;
-  Népal : 1 026 militaires et 25 observateurs militaires ;
-  Niger : 15 observateurs militaires et 30 policiers ;
-  Nigeria : 26 observateurs militaires et 1 policier ;
-  Norvège : 1 observateur militaire ;
-  Pakistan : 3 562 militaires et 57 observateurs militaires ;
-  Paraguay : 17 observateurs militaires ;
-  Pérou : 7 observateurs militaires ;
-  Pologne : 3 observateurs militaires ;
-  République tchèque : 3 observateurs militaires ;
-  Roumanie : 22 observateurs militaires et 14 observateurs militaires ;
-  Royaume-Uni : 5 observateurs militaires ;
-  Russie : 30 observateurs militaires et 1 policier ;
-  Sénégal : 20 observateurs militaires et 270 policiers ;
-  Serbie : 6 militaires et 2 observateurs militaires ;
-  Sri Lanka : 4 observateurs militaires ;
-  Suède : 6 observateurs militaires et 4 policiers ;
-  Suisse : 3 observateurs militaires ;
-  Tanzanie : 2 observateurs militaires ;
-  Tchad : 20 policiers ;
-  Togo : 5 policiers ;

-  Tunisie : 31 observateurs militaires ;
-  Turquie : 11 policiers ;
-  Ukraine : 13 observateurs militaires et 4 policiers ;
-  Uruguay : 1 248 militaires, 45 observateurs militaires et 2 policiers ;
-  Yémen : 6 observateurs militaires et 10 policiers ;
-  Zambie : 21 observateurs militaires.

Le 20 juin 2011, 981 civils internationaux, 2 827 civils locaux et 616 volontaires de l'ONU sont aussi déployés dans le cadre de la MONUSCO.

Commandants

Nom	Fonction ou grade	Pays	Mandat	Commentaire
Mountaga Diallo	Général de division	Sénégal	Mars 2000 - décembre 2003 (3 ans)	
Sumaila Iliya	Général	Nigéria	Décembre 2003 – Mars 2008	
Babacar Gaye	Général	Sénégal	Mars 2005 - septembre 2008 (2 ans)	
Vicente Diaz de Villegas y Herrería	Général de Corps d'Armée	Espagne	Septembre 2008 - octobre 2008 (moins d'un an)	
Ishmeel Ben Quartey	Général de brigade	Ghana	Depuis le 27 octobre 2008	Commandant ad intérim
Babacar Gaye	Général de Corps d'Armée	Sénégal	Depuis septembre	